

Jette info

Editeur responsable: Hervé Doyen, Bourgmestre
Rue Henri Werrie 18-20
1090 Bruxelles
Tél.: 02/423 12 11
Fax : 02/425 24 61
E-mail : infojette@jette.irisnet.be

JANVIER 2004 N° 105

BUREAU DE DEPOT BRUXELLES 9

Jette, e-commune



A mesure que se développent les nouvelles technologies de l'information et de la communication, les attentes de la population changent. Un courrier électronique demande une réponse rapide, voire immédiate. Un site internet doit proposer une masse d'informations mises à jour en permanence. Face à ces nouvelles exigences en matière de communication, les institutions publiques doivent adapter leur manière de travailler. Ainsi, notre commune s'est dotée d'un site internet actif depuis deux ans et demi. Aujourd'hui, l'administration communale de Jette franchit une nouvelle étape. Dès le mois de janvier 2004, les Jettois auront la possibilité de commander certains documents en ligne. L'e-commune est en marche.

NOTRE DOSSIER "e-commune" En pages 8 et 9

**Administration communale :
nouvel horaire** **Page 3**

Une nouvelle ligne de tram à Jette ? **Page 5**

**Une deuxième vie pour le
"Grand Monarque"** **Page 10**

**Femmes battues et
ados en crise** **Page 11**

NAVEXPO 2004 : BD & marine **Page 13**

Vive 2004 !

Le bourgmestre Hervé Doyen, le collège des bourgmestre et échevins, le conseil communal, la présidente du CPAS Mireille Francq et le conseil de l'aide sociale vous souhaitent une année 2004 à la mesure de vos attentes, dans un monde, une commune, un quartier, une rue à dimension humaine.

Ils invitent tous les Jettois à la RÉCEPTION DE NOUVEL AN qui se déroulera le samedi 10 janvier 2004 à 11 heures à l'Athénée Royal de Jette (avenue de Levis Mirepoix 100 à Jette).

Plus qu'une réception, ce sera pour tous l'occasion de rencontrer les mandataires qui dirigent notre commune, ainsi que les fonctionnaires des services communaux. Vous pourrez leur faire part de vos remarques et suggestions. Vous obtiendrez une information sur tous les secteurs de la vie communale. Une documentation utile sera mise à votre disposition dans les différents stands présentés par l'administration.



Année nouvelle, enjeux nouveaux !

La nouvelle année est traditionnellement une période où l'on se tourne vers l'avenir, soit par le biais de bonnes résolutions, soit en essayant de distinguer à moyenne ou longue échéance les enjeux ou les obstacles. Je me suis donc laissé aller à cette tradition en me basant sur le contenu de ce journal.

Le projet régional d'un tram reliant la station Simonis au haut de Jette fait évidemment partie des enjeux et les Jettoises et les Jettois ne s'y sont pas trompés, en témoignant leurs nombreuses réactions. C'est un dossier qui devra retenir toute notre attention car si la Région persiste dans son intention, il faudra se mobiliser tous ensemble pour faire valoir notre point de vue jettois.

L'implantation de caméras à divers endroits de la commune nous rappelle que la sécurité pose encore et toujours problème à Jette. Les caméras sont une réponse que j'ai voulu apporter. Nous devons continuer ensemble à exprimer nos inquiétudes et nos revendications. Dans l'interpellation des autorités judiciaires et policières, la manifestation des citoyens au travers de pétitions est pour moi un secours bienvenu. Si je n'ai pas en main les cartes nécessaires pour modifier les choses telles qu'elles existent, je veux en tout cas faire pression sur les autorités responsables pour qu'elles réagissent.

Il y a aussi dans ce journal l'arrivée des nouvelles technologies dans les relations entre les habitants et l'administration communale. C'est un enjeu qui fait partie du bouleversement provoqué par l'informatique et les télécommunications dans notre société. Ici, nous voulons dépasser la prouesse technologique et promouvoir un service plus rapide et plus efficace auprès des citoyens.

L'année 2004 s'annonce donc riche en débats et nouveautés. Nous devons les aborder ensemble, citoyens et citoyens-mandataires, pour qu'ils soient source d'un mieux être pour tous.

Je souhaite une bonne et heureuse année à toutes les Jettoises et tous les Jettois.

Hervé Doyen, votre bourgmestre

En direct du conseil communal

L'ordre du jour du dernier conseil communal de l'année n'était pas fort chargé. Quelques points ont toutefois retenu notre attention le 17 décembre 2003.

DIVORCE SOCIALISTE. Werner Daem, Leon Van Belle et Mart Buysschaert, échevin et conseillers communaux sp.a, ont annoncé que le sp.a Jette ne fait désormais plus partie du groupe politique commun PS-sp.a au sein des organes de gestion communaux. Pour rappel, les deux fractions politiques s'étaient présentées sur une liste commune lors des dernières élections communales. Les membres du sp.a ont toutefois réaffirmé leur "soutien à la majorité actuelle". Ils ont redit leur "attachement à la collégialité au sein du collège et à la collaboration politique en général".

PERSONNES HANDICAPÉES : LE CIMETIÈRE PLUS FACILE D'ACCÈS. Deux emplacements réservés aux personnes handicapées vont être aménagés avenue Secrétin, le long du mur du cimetière. Seuls les automobilistes dont le véhicule est équipé de la carte adéquate pourront y stationner. Cette mesure a pour but de faciliter l'accès au cimetière pour les personnes handicapées.

UNE MANNE FINANCIÈRE POUR LA COMMUNE. En 1993, le Fonds régional bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales voyait le jour. Ce Fonds devait notamment permettre à la Région d'octroyer une aide ponctuelle aux communes bruxelloises en difficulté financière, sous la forme d'un prêt à long terme. La commune de Jette a eu droit à quelque 4.462.000 EUR, en application de la convention signée avec la Région en décembre 1998. Face aux problèmes croissants de financement des communes bruxelloises en général et aux problèmes de trésorerie de la commune de Jette en particulier, la Région a décidé de lui octroyer un prêt supplémentaire. Aussi, les conseillers communaux ont-ils approuvé un avenant à la convention conclue entre le Fonds régional bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, le Collège régional réuni, la commune et le CPAS de Jette. Cet avenant prévoit l'octroi d'une nouvelle intervention de 2.600.000 EUR. Parallèlement, notre commune s'engage à respecter un plan financier établi pour 2003-2007, plan financier qui devrait permettre aux finances jettoises de retrouver un certain équilibre (du moins en ce qui concerne l'exercice propre, le déficit cumulé des années antérieures, soit près de 18 millions d'euros, étant plus difficile à résorber).

A noter...

La prochaine séance du conseil communal est fixée au mercredi 28 janvier 2004 à 20h à l'Hôtel communal (place Cardinal Mercier 1 - niveau 2/3 - salle du conseil). Les débats du conseil sont publics. Si vous souhaitez suivre de près la vie de votre commune, découvrir le fonctionnement des institutions et/ou mieux comprendre certaines décisions importantes, n'hésitez pas à assister aux séances du conseil communal.

Handycity : un bon début...



En décembre 2001, notre commune signait la Charte communale de l'Intégration de la Personne handicapée, à l'appel de l'Association Socialiste de la Personne Handicapée et de la Vlaamse Federatie van Gehandicaptten. Le 9 décembre dernier, Le collège des bourgmestre et échevins a reçu l'acte de candidature au label "Handycity" qui devrait reconnaître les efforts accomplis à Jette pour favoriser l'intégration des personnes moins valides. Ce label prend en considération une approche très large du problème, approche qui porte notamment sur le droit à la différence, l'égalité des chances, la sensibilisation, les organes de consultation de la personne handicapée, l'accueil de la petite enfance, l'intégration scolaire et parascolaire, l'emploi, l'information et les services, le logement social, l'accessibilité, le parking, les loisirs, les transports en commun,

la nature et la politique sociale. A Jette, les prescriptions en la matière sont progressivement mises en œuvre dans les différents secteurs de la vie communale. Une attention toute particulière est ainsi accordée aux personnes à mobilité réduite dans le cadre de l'aménagement du futur centre administratif de la chaussée de Wemmel. En outre, l'échevin des Affaires sociales André Liefferinckx a proposé la création d'une "Commission communale de la Personne handicapée". Cette commission sera chargée d'associer les Jettois qui souffrent d'un handicap à la gestion des problématiques qui les concernent et de mener des actions de sensibilisation sur le territoire jettois. De nouveaux projets devraient donc voir le jour prochainement. La décision d'attribuer ou non le label "Handycity" à notre commune tombera dans le courant de l'année 2006.

INFOS PRATIQUES

UNE QUESTION SUR LA COMMUNE DE JETTE ?
Surfez sur www.jette.be.



CENTRE ADMINISTRATIF DE JETTE
Rue Henri Werrie 18-20
1090 Jette - Tél. 02/423.12.11

Attention ! Nouvel horaire

Tous les services : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 16h

Sauf service Etat civil : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30, le jeudi de 13h à 16h

Permanence assurée par les services Démographie, Etat civil, Gestion du Territoire (Urbanisme) et GEFICO : le jeudi de 16h à 19h

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES
Chaussée de Wemmel 102
1090 Jette - Tél. 02/421.42.01

Les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 16h

Sauf Chômage: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30

HÔTEL COMMUNAL
Place Cardinal Mercier, 1
1090 Jette

- Commissariat de police
Tél.: 02/423.14.00
- Bureau de pointage
Tél.: 02/423.14.16

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI
Rue A. Vandenschrieck, 77
1090 Jette
Tél.: 02/423.19.10

CPAS
Rue de l'Eglise St-Pierre, 47
1090 Jette

- Secrétariat: 02/422.46.11
- Service social: 02/422.46.40

AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE DE JETTE
Chaussée de Wemmel 102
1090 Jette
Tél.: 02/421.70.90/91

FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Horaires des services communaux

A l'occasion des fêtes de fin d'année, l'administration communale de Jette sera fermée :

- le mercredi 7 janvier 2004 à partir de 11h45

Attention ! Dès le 5 janvier, nouvel horaire de l'administration communale

L'administration traverse une période de grands changements. La diversité et l'ampleur des tâches assurées par les divers départements ainsi que l'informatisation des différents services amènent d'importants changements, principalement au niveau des relations avec les citoyens. C'est précisément dans cette optique que les autorités communales ont décidé

d'adapter les heures d'ouverture du centre administratif, afin d'améliorer l'accessibilité des services et d'offrir un accueil de qualité. Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur à partir du 5 janvier 2004.

Les changements portent essentiellement sur la journée du jeudi. Les services communaux seront désormais fermés au public le jeudi matin. Ils seront par contre

ouverts le jeudi de 13 à 16h. En outre, les services Démographie, Etat civil, Gestion du territoire (Urbanisme) et GE.FI.CO. (Gestion financière et comptable) assureront une permanence le jeudi de 16 à 19h.

Le tableau ci-dessous récapitule les heures d'ouverture de l'ensemble des services communaux.

	DÉMOGRAPHIE GESTION DU TERRITOIRE (Urbanisme) GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE	ETAT CIVIL	CHÔMAGE (AFFAIRES SOCIALES Ch. De Wemmel 102)	AUTRES SERVICES
LUNDI MARDI MERCREDI VENDREDI	Ouvert de 8h30 à 14h	Ouvert de 8h30 à 12h30 pour le public et de 8h30 à 14h pour les entrepreneurs de pompes funèbres	Ouvert de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30	Ouvert de 8h30 à 14h
JEUDI	Ouvert de 13h à 19h	Ouvert de 13h à 19h	Ouvert de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30	Ouvert de 13h à 16h
HORAIRE DE VACANCES (Juillet-Août)	Ouvert de 8h30 à 14h	Ouvert de 8h30 à 12h30 pour le public et de 8h30 à 14h pour les entrepreneurs de pompes funèbres	Ouvert de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30	Ouvert de 8h30 à 14h

Nathan et Sarah ont la cote

En 2003, quelque 520 bébés jettois ont vu le jour. Il ne s'agit pas des bébés déclarés et donc nés à Jette, mais bien des nouveaux-nés inscrits au registre de la population dans notre commune. En ce début d'année, nous nous sommes intéressés aux prénoms plébiscités par les parents jettois. Chez les garçons, Nathan arrive en tête de liste. Chez les filles, c'est Sarah qui a séduit le plus grand nombre de parents. Au total, la liste comporte 406 prénoms différents. La plupart d'entre eux (335) sont uniques, du moins parmi les bébés nés en 2003. Seuls 21 prénoms ont été choisis trois fois ou plus. On y retrouve quelques grands classiques comme Nicolas, Maxime ou Chloé. Voici, pour la petite histoire, le top 10 des prénoms en vogue l'an dernier à Jette.

2003 : Bébé s'appelle...

1.	Nathan	7
2.	Lucas	6
3.	Raphaël	6
4.	Sacha	6
5.	Sarah	6
6.	Yassine	5
7.	Chiara	4
8.	Chloé	4
9.	Imane	4
10.	Inès	4

Aid al Adha : un abattoir à Molenbeek

Du 1er au 3 février prochains, la communauté musulmane fêtera l'Aïd al Adha ou fête du sacrifice, mieux connue sous le nom de "fête du mouton". La tradition veut que les familles musulmanes sacrifient un mouton à cette occasion. Pour permettre aux sacrifices de se dérouler dans les meilleures conditions possibles, différents lieux d'abattage rituels seront aménagés temporairement en Région bruxelloise. Ces abattoirs temporaires sont agréés par Bruxelles-Propreté qui assurera la collecte des restes de moutons. L'opération est organisée en collaboration avec l'Exécutif des Musulmans de Belgique.

Comme l'an dernier, notre commune a décidé de collaborer avec la commune de Molenbeek-Saint-Jean pour la mise à disposition d'un abattoir temporaire (rue des Quatre-Vents 75) le dimanche 1er février. Les Jettois ont toutefois la possibilité de se rendre dans l'abattoir de leur choix.

N'oubliez pas votre déclaration d'abattage

Vous habitez à Jette et vous avez l'intention de sacrifier un ou des mouton(s) à l'occasion de l'Aïd al Adha... Sachez que vous devez retirer une déclaration d'abattage à l'administration communale de Jette (service Gestion du Territoire - bureau 221 - 2ème étage - rue Henri Verrie 18-20 à 1090 Jette), entre le 5 et le 19 janvier 2004.

Cette déclaration d'abattage est indispensable pour accéder à n'importe quel abattoir. Sans ce document, vous ne serez pas autorisé à faire abattre votre animal.

- Si vous décidez de vous rendre à l'abattoir de Molenbeek-Saint-Jean (rue des Quatre-Vents 75), vous devrez payer un droit d'inscription de 12,50 EUR par mouton et un droit de timbre de 5 EUR. Ce montant, dont vous devrez vous acquitter auprès de notre administration communale, n'est pas récupérable.

- Si vous optez pour un autre site d'abattage, vous avez également besoin de la déclaration en question. Toutefois, seul le droit de timbre de 5 EUR vous sera réclamé dans ce cas. Les frais d'abattage, fixés à 12,50 EUR par mouton, devront être payés sur place.

Quelques consignes à respecter

Pour que cette fête se déroule sans problème, nous tenons à mettre l'accent sur les consignes à respecter, notamment en ce qui concerne les conditions de transport

des moutons et le respect des conditions d'hygiène.

- La présence permanente du propriétaire de l'animal est indispensable. Il ne pourra être représenté par une tierce personne.

- Afin d'éviter une attente inutile, l'énerverment et la cohue, les propriétaires sont invités à respecter scrupuleusement les heures de rendez-vous convenues. L'accès au site d'abattage de Molenbeek ne sera pas autorisé en dehors de ces heures ou sans rendez-vous.

- Le transport des animaux vers le site d'abattage devra se faire dans de bonnes conditions. Chaque animal devra disposer d'un espace suffisant pour pouvoir se tenir debout et se coucher. Le moyen de transport devra être suffisamment aéré.

- Le transport des animaux dans les coffres de voiture est donc strictement interdit.

- Il est également interdit de lier les pattes des animaux pendant le transport.

- Dès leur arrivée sur le site d'abattage, les animaux seront immédiatement libérés des véhicules et conduits directement aux endroits qui leur sont destinés. Ils devront être traités convenablement et sans violence.

- La rate et l'iléon de tous les animaux, ainsi que la tête, les amygdales et la moelle épinière des animaux âgés de plus de 12 mois ne seront pas restitués aux propriétaires. L'administration se chargera de leur évacuation.

Elections européennes du 13 juin 2004

Le dimanche 13 juin 2004, les membres du Parlement européen seront élus dans les 25 états de l'Union. Tout ressortissant d'un de ces états membres résidant en Belgique peut, même s'il n'a pas la nationalité belge, voter pour des candidats belges à l'occasion de ces élections européennes.

Il lui suffit de remplir quatre conditions : posséder la nationalité d'un des pays de l'Union européenne (pour rappel, l'U.E. sera composée, le 1er mai 2004, des 25 pays suivants : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède), être inscrit au registre de la population ou au registre des étrangers de la commune belge où il réside, être âgé de 18 ans au plus tard le 13 juin 2004 et être inscrit sur la liste des électeurs de la commune.

Le formulaire, disponible à l'administration communale, doit être remis dûment complété, contre récépissé, au plus tard le 31 mars 2004.

Pour tout renseignement : service Démographie : 02/423.12.55

Un projet de mariage?

Si vous envisagez de vous marier dans le courant de l'année 2004, notez dès à présent que l'administration communale ne célèbre pas de mariages les dimanches et les jours fériés, ainsi qu'aux dates suivantes : le vendredi 21 et le samedi 22.5.2004, le vendredi 12 et le samedi 13.11.2004.

Souriez, vous êtes filmés

En 2003, le ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale Daniel Ducarme proposait aux 19 communes de renforcer leur système de vidéo-surveillance par l'implantation de caméras sur leur territoire. Cette opération, financée par le gouvernement régional, a pour objectif d'augmenter la sécurité dans les zones les plus sensibles (guichet électronique, parking, axe routier, ...). En effet, ces caméras sont capables de lire une plaque de voiture à 200 mètres, même la nuit, et de fournir cette information au commissariat de police auquel elles sont reliées. Elles ont donc un rôle essentiellement préventif, mais elles permettront également d'intervenir en temps réel. Elles seront placées en hauteur (5 ou 6 mètres) de manière à être à l'abri des dégradations, même au lance-pierres. Au total, plus de 160 caméras seront installées sur le territoire des communes bruxelloises qui en ont fait la demande, dont Jette. Sous réserve du vote du budget 2004, le gouvernement bruxellois a décidé d'accorder un subside de 49.000 EUR à notre commune pour s'équiper.

Quid de la vie privée dans tout cela ?

Le bourgmestre Hervé Doyen a exigé des garanties quant à la protection de la vie privée des habitants de la commune. Les écrans vers lesquels les caméras transmettront leurs images seront surveillés uniquement par des policiers. Les images récoltées ne serviront qu'à prévenir la petite criminalité et à donner les moyens de rétablir l'ordre public s'il a été troublé. Il n'est donc pas question d'épier la population. De plus, les communes sont tenues d'observer le prescrit de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Elles devront donc se limiter à un travail d'information. Les images utilisées devront être pertinentes et ne pourront être conservées que brièvement. La loi prévoit, en outre, que les personnes filmées devront également disposer d'un droit d'accès.

VOTRE SÉCURITÉ, C'EST NOTRE AFFAIRE

Police en pratique

Chaque mois, nous abordons, dans le cadre de cette rubrique "Police en pratique", un thème lié à vos relations avec les services de police. Des conseils vous sont prodigués, des informations vous sont transmises, afin de vous faciliter la vie et de mieux vous protéger. Vous serez ainsi au courant des dernières nouveautés au niveau légal ou en matière d'organisation des services de la zone de police Bruxelles-Ouest.

Le vol de véhicules

Les voleurs de véhicules sont de plus en plus organisés. Ils réussissent, en quelques secondes, à s'emparer de votre auto. Une fenêtre mal fermée, un stationnement un peu trop isolé et votre voiture devient une cible potentielle. Voici quelques petits conseils pratiques, simples à respecter, qui vous éviteront bien des ennuis.

- *Ne laissez pas votre véhicule à un endroit sombre ou abandonné. Si vous êtes à la maison, placez toujours votre voiture dans le garage.*

- *Fermez toutes les portes et fenêtres ainsi que votre coffre, même si vous ne quittez votre véhicule que pour un court instant.*

- *Tournez les roues en direction de l'accotement et bloquez la direction.*

- *Si votre véhicule est équipé d'une alarme ou d'un système antivol, activez-le.*

- *Chez vous, ne déposez pas vos clés dans un endroit visible ou qui peut être trop facilement découvert.*

- *Sortez les documents de bord du véhicule. Sinon, contrôlez régulièrement si vos documents se trouvent encore dans la voiture.*

- *Ne laissez jamais votre clé de réserve dans le véhicule.*

- *N'abandonnez pas des objets de valeur dans votre véhicule (GSM, sac à main, lunettes de soleil, appareil photo, portefeuille, ...).*



- *Les objets qui doivent rester dans le véhicule seront placés dans un endroit où ils ne peuvent pas être vus de l'extérieur et de préférence dans le coffre.*

Pour éviter le car-jacking

- *Déplacez-vous avec les portes fermées si vous vous sentez menacé.*

- *Portez une attention particulière en cas d'accrochage léger (simulation). Si vous trouvez la situation suspecte, ne sortez pas et adressez-vous à la personne en ouvrant de quelques centimètres votre fenêtre.*

Enfin, si vous êtes victime d'un car-jacking, n'opposez aucune résistance. Votre voiture, quelle que soit sa valeur, ne vaut pas votre vie.

Pour tout renseignement : Commissariat de police - Division de Jette - Place Cardinal Mercier, 1 - Tél.: 02/423.14.00

Code de la route : nouveautés dès le 1er janvier 2004

D'importants changements ont été apportés au code de la route par un arrêté royal datant du 8 mai 2003. Ces nouvelles dispositions, reprises sous l'appellation 'code de la rue', sont d'application depuis le 1er janvier 2004. La philosophie générale de ce nouveau code est de favoriser les usagers faibles et de rétablir un plus grand équilibre avec les automobilistes. En voici les grandes lignes.

Camions de plus de 7,5 tonnes

Les camions de plus de 7,5 tonnes ne peuvent plus dépasser en cas de pluie sur les autoroutes, routes pour automobiles et routes à 4 bandes de circulation minimum. Deux exceptions: ils pourront encore dépasser les tracteurs agricoles, mais aussi d'autres véhicules sur la bande de circulation réservée aux véhicules lents (dans certaines montées). Cette mesure a été prise pour limiter les risques d'accident lors des manoeuvres de dépassement des camions sur les autoroutes lorsque le sol est humide. En effet, ces dépassements soulèvent souvent de dangereux nuages d'eau qui peuvent être aveuglants.

Responsabilité de l'usager fort

Une responsabilité de l'usager le plus fort envers l'usager le plus faible est établie. L'arrêté royal spécifie clairement que tout conducteur doit tenir compte des usagers plus vulnérables que lui, en particulier lorsqu'il s'agit d'enfants, de personnes âgées ou de personnes handicapées. Les conducteurs doivent ralentir, et au besoin s'arrêter.

gers plus vulnérables que lui, en particulier lorsqu'il s'agit d'enfants, de personnes âgées ou de personnes handicapées. Les conducteurs doivent ralentir, et au besoin s'arrêter.

Instauration du trottoir 'fictif'

Sur des chemins dépourvus de trottoir, les voitures doivent laisser un écart d'un mètre en dépassant un piéton. Si cette distance ne peut être respectée, la voiture doit rouler au pas, et au besoin s'arrêter.

Trottoir traversant

Désormais, les trottoirs peuvent être continus et les chaussées interrompues. Destiné à ralentir les usagers de la chaussée qui le croisent, le trottoir traversant se prolonge à travers la chaussée jusque de l'autre côté de la rue. Les piétons y sont prioritaires. Pour les conducteurs, traverser une partie de la chaussée qui ne leur est pas réservée (tel qu'un trottoir traversant ou une piste cyclable) s'apparente à une manoeuvre, ce qui les oblige donc à céder le passage aux autres usagers.

Passage pour piétons et piste cyclable

A l'approche de ces passages, il est désormais interdit de dépasser par la gauche, même à vitesse réduite, aux

endroits où il n'y a ni feu ni agent qualifié.

Véhicules sur rails

Tout usager doit céder le passage aux véhicules sur rails et s'écarter de la voie ferrée dès que possible. En outre, les piétons ne peuvent s'engager sur un passage qui traverse des rails de tram ou un site propre lorsqu'un tram approche, sauf si des feux les y autorisent.

Agglomération

Un nouveau panneau d'entrée et de sortie d'agglomération va progressivement remplacer les signaux actuels. Il représente des habitations, afin de rendre plus visible l'entrée en agglomération. Si ce panneau est surmonté d'un signal mentionnant la limitation de la vitesse à 30km/h, cela signifie que cette vitesse est à respecter dans toute l'agglomération.

Enfin des règles pour les rollers

Une nouvelle catégorie d'usagers est créée dans le code de la route: ceux qui utilisent les patins à roulettes (ou rollers) et les trottinettes. De nouvelles règles de comportement sont donc établies, et varient selon l'âge des usagers.

Si vous avez plus de 16 ans, vous devrez utiliser les pistes cyclables. A défaut de pistes cyclables, en agglomération, vous

pourrez emprunter le bord droit de la chaussée lorsque la vitesse des voitures est limitée à 30 km/h. Dans les zones 50 km/h, vous devrez emprunter le bord droit de la chaussée ou le trottoir ou encore l'accotement praticable. Hors agglomération, à défaut de piste cyclable, vous devrez circuler en priorité sur le trottoir ou sur l'accotement (à défaut, sur le bord droit de la route).

Si vous avez moins de 16 ans, vous devrez emprunter le trottoir ou l'accotement. A défaut de trottoir ou d'accotement, vous pourrez utiliser la piste cyclable. Si aucun de ces aménagements n'existe, l'usage de la trottinette ou des rollers est interdit, sauf dans les zones résidentielles, piétonnes ou réservées au jeu. Vous savez donc ce qu'il vous reste à faire si vous avez reçu des rollers ou une trottinette pour vos étrennes.

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive. D'autres mesures sont d'application depuis le 1er janvier 2004. Si vous désirez en savoir plus, l'I.B.S.R. (Institut Belge pour la Sécurité Routière) vient d'éditer une brochure "Le code de la rue...La rue pour tous", en collaboration avec le Service Public Fédéral de la Mobilité et des Transports. Elle est disponible gratuitement au 02/244.15.11, et peut également être téléchargée sur le site www.ibsr.be et www.mobilite.fgov.be.

On n'est pas des chiens quand même...

Des canisites pour le quartier Florair

La commune de Jette a étudié l'implantation de quatre canisites sur le site du Foyer jettois le long de l'avenue De Greef. Parallèlement, le canisite situé à l'angle des rues Debaisieux et Gilson subit une rénovation en profondeur.

Les travaux d'aménagement et de rénovation de canisites ont débuté fin novembre 2003 et se prolongeront durant les premières semaines de l'année 2004 (en fonction des conditions climatiques). Les travaux se déroulent en cinq phases.

1. Aménagement d'un canisite à hauteur de l'immeuble Florair 3 (du côté de la rue Gilson) - phase terminée.

2. Rénovation du canisite à l'angle des rues Debaisieux et Gilson - phase presque terminée.

3. Aménagement d'un canisite à hauteur de l'immeuble Florair 1 (près de l'abribus de l'avenue De Greef).

4. Aménagement d'un canisite et d'un espace de liberté en face de l'école Florair.

5. Aménagement d'un canisite à hauteur de l'immeuble Florair 4 (près des garages et de la zone de stationnement).



De nombreux chiens se promènent avec leur maître dans votre quartier. Ces petites promenades quotidiennes posent de réels problèmes de propreté. Malgré la présence d'un canisite et d'un espace de liberté, les trottoirs et les pelouses restent désespérément sales. Les services communaux ont cependant pris toutes les mesures utiles pour équiper le quartier d'une infrastructure destinée aux chiens. Pour rappel, le canisite est un espace bordé de rondins où les maîtres sont invités à conduire leur ami à quatre pattes pour qu'il y fasse ses besoins. Ces canisites sont parfois combinés avec un espace de liberté clôturé où les chiens peuvent courir sans laisse. Les toilettes pour chiens sont nettoyées tous les jours et désinfectées régulièrement.

Une information a été diffusée dans votre quartier afin d'inviter les maîtres

à guider leur compagnon à quatre pattes vers le canisite. Tout bien considéré, puisque ces efforts ne suffisent pas, il va falloir sévir. La commune dispose de deux possibilités d'action en matière de répression.

1. Le règlement général de police. Les personnes qui ne ramassent pas les déjections de leur chien sur l'espace public (à l'exception des bouches d'égouts et des canisites) s'exposent à une amende administrative de 180 EUR. Le constat est effectué par un policier, tandis que l'amende est infligée par le Secrétaire communal.

2. La taxe communale. Une taxe de 47,38 EUR est perçue par la commune pour toute déjection canine en dehors des zones prévues à cet effet. Le constat est effectué par un agent communal assermenté (personnel du service de l'Espace public, membres de l'équipe de Prévention, gardiens de parc,...).

Un rapide calcul suffira peut-être à convaincre les personnes réticentes qu'elles doivent désormais conduire leur chien vers un canisite ou une bouche d'égout. Quoiqu'il en soit, un maître averti en vaut deux...

Comment se débarrasser des déchets ?

Objets encombrants

Les campagnes d'enlèvement d'objets encombrants à domicile, organisées par la commune en collaboration avec l'agence régionale Bruxelles-Propreté, sont SUPPRIMÉES. Bruxelles-Propreté propose en effet un enlèvement à domicile sur rendez-vous durant toute l'année et ce, aux mêmes conditions (lire ci-dessous).

Enlèvement par Bruxelles-Propreté. Bruxelles-Propreté vient enlever vos objets encombrants à domicile. Il vous suffit de téléphoner au numéro gratuit 0800/981.81 pour fixer un rendez-vous. Enlèvement de 2 m³ d'objets encombrants gratuitement tous les six mois. 16 EUR par mètre-cube supplémentaire.

Déchetterie régionale. Vous pouvez vous rendre à la déchetterie régionale (rue du Rupel à 1000 Bruxelles) avec vos objets encombrants (appareils électroménagers, meubles,...). Service gratuit pour les particuliers. Ouvert du mardi au samedi de 9h à 16h. Le dépôt de matériel de construction (châssis, éviers, volets, marbres, poutres,...) est possible, contre paiement, pour les particuliers, les commerçants, les artisans et les petites entreprises.

Déchets verts

Enlèvement à domicile. Pas d'enlèvement des déchets verts à domicile durant l'hiver. Durant le printemps, l'été et l'automne, les déchets verts sont collectés à domicile (dans les sacs verts) par Bruxelles-Propreté.

Service des Plantations. Les branches (d'un diamètre de 7 cm maximum), les déchets verts et petits déchets chimiques peuvent être déposés au service des Plantations (serres communales - avenue du Laerbeek 120) les mardi et jeudi de 9 à 12h et le samedi de 9 à 14h.

Sapins de Noël

Que faire de votre sapin de Noël après les fêtes ? Le recyclage des sapins est désormais une tradition à Bruxelles. Votre sapin reçoit ainsi une deuxième vie. Vous le déposez sur le trottoir le moment venu, après l'avoir dépouillé des décorations, d'éventuels clous, de la croix en bois et/ou du pot. Bruxelles-Propreté enlève les sapins et les composte.

A Jette, les sapins de Noël seront enlevés à partir du 10 janvier et déversés au centre de compostage de la Région bruxelloise par les camions de Bruxelles-Propreté.

mobilisés dès l'annonce de la décision régionale pour faire part de leurs inquiétudes et de leurs remarques. Le collège jettois poursuivra les négociations avec les autorités régionales et avec la STIB lorsqu'il aura reçu des informations et des engagements clairs par rapport à toutes les questions soulevées.

Il va sans dire que vous pourrez suivre l'évolution de ce dossier dans les colonnes de Jette-Info.

Une nouvelle ligne de tram à Jette ?

Le 6 novembre 2003, le gouvernement régional bruxellois décidait de créer une liaison rapide par tram entre la station de métro Simonis et l'hôpital universitaire AZ-VUB, selon l'itinéraire le plus direct. Le bourgmestre Hervé Doyen et l'échevin de l'Espace public et de la Mobilité Jean-Louis Pirotin avaient été informés de ce projet lors d'une réunion au cabinet du ministre Jos Chabert dans le courant du mois d'octobre. Depuis, la commune étudie les différents aspects de ce dossier complexe.

Le choix du tracé

Le projet initial prévoyait la prolongation de la ligne de métro 1A entre la station Roi Baudouin et l'AZ-VUB. La STIB a toutefois écarté cette solution au profit d'une liaison par tram et ce, pour trois raisons : le coût d'investissement est dix fois plus élevé pour le métro que pour le tram, le gain de temps est peu significatif dans le cas d'une liaison par métro et, enfin, la clientèle potentielle est trois fois moins importante pour le métro que pour le tram.

La STIB a étudié deux itinéraires possibles pour cette liaison par tram, soit la liaison directe par l'avenue de Jette et l'avenue de l'Exposition, soit le détour par l'avenue de Laeken et l'avenue Poplimont. Le choix de l'opérateur s'est porté sur le premier itinéraire. Ici aussi, la STIB avance différents arguments. Ce tracé serait en effet plus court, donc moins coûteux et plus rapide pour les usagers. La présence de deux virages difficiles au niveau des carrefours avenue de Jette/avenue de Laeken et avenue de Laeken/avenue Poplimont présenterait plusieurs inconvénients (frais

d'entretien élevés, travaux nécessaires tous les cinq ans, crissement des roues sur les rails). Le passage du tram pourrait également perturber davantage la fluidité du trafic dans ces carrefours.

Ceci dit, au cabinet du ministre Chabert, on assure que la décision de principe concernant l'aménagement d'une liaison rapide entre Simonis et l'AZ-VUB a bien été prise, mais que le projet reste à faire. La Région s'est engagée à élaborer ce projet en concertation transparente avec les administrations communales, les habitants et les commerçants concernés. La commune de Jette n'a cependant pas attendu l'enquête publique pour poser ses exigences dans ce dossier. "Cette nouvelle liaison par tram constitue, dans l'état actuel des choses, tout à la fois une chance et un risque pour notre commune", estime l'échevin Jean-Louis Pirotin. "Une chance de briser le cercle vicieux du déclin urbain, en offrant une alternative crédible à la voiture et un réaménagement urbain convivial et concerté. Un risque de voir se réaliser un projet qui ne tienne pas compte des riverains et porte atteinte à leur qualité de vie."

Quel impact sur les quartiers traversés ?

Le collège des bourgmestre et échevins a défini trois points qui lui semblent prioritaires dans l'étude de ce projet :

- Le collège demande à la STIB de démontrer que les liaisons actuelles par lignes de bus ne donnent pas satisfaction. Il invite par ailleurs la Région à prouver

que cette nouvelle liaison par tram permettra d'augmenter la fréquentation des transports en commun.

- Le collège est opposé à la création d'une liaison à grande vitesse au bénéfice de la seule AZ-VUB. Il veut la mise en place d'un tram urbain qui desservirait différents quartiers, en satisfaisant aux nouveaux concepts (rails antivibratoires, dernière génération de trams, arrêts réellement protégés,...).

- Si ce projet se réalise, le collège veut qu'il soit l'occasion d'un réaménagement urbain convivial, de qualité, intégral (de façade à façade) et concerté. Il reste alors les questions du financement, du délai et du phasage des travaux.

Au-delà de l'opportunité de cette liaison qui, à ce jour, n'a toujours pas été démontrée, le collège attend en outre des autorités régionales qu'elles présentent un rapport complet d'incidence afin d'établir clairement l'impact de cette nouvelle ligne de tram sur l'environnement urbain au sens large (y compris les aspects sociaux, économiques, humains,...). Il est à noter, et le collège le rappellera à la Région et à la STIB, que toute installation nouvelle de voie ferrée est légalement et obligatoirement soumise à un rapport d'incidence préalable. Cette étude d'incidence dont la mise en oeuvre est détaillée dans une ordonnance bruxelloise, la commune compte bien en exiger l'application en tout état de cause.

Le collège attend enfin de la Région qu'elle présente le projet aux riverains (habitants et commerçants) qui se sont



Bonne année 2004 !

Tous les acteurs de l'Agence locale pour l'Emploi de Jette ont le plaisir de vous présenter leurs meilleurs vœux pour l'année nouvelle.

Werner Daem,
président de l'ALE de Jette,
et les membres
du conseil d'administration
Nadine Smets,
responsable de l'ALE de Jette,
et toute l'équipe :
Isabelle Demaeseneer,
Amaliah Ledent et Martine Weise

Au programme pour 2004 : modification des heures d'ouverture de l'ALE

A partir du 5 janvier 2004, l'ALE de Jette sera ouverte du lundi au vendredi inclus de 8h30 à 12h.



L'ALE de Jette, votre alliée

Rue Vandenschriek 77
1090 Jette
Tél. 02/423.19.10/11/12/13

EMPLOI

L'administration communale de Jette recherche

pour son service d'accueil d'enfants à domicile

DES ACCUEILLANT(E)S D'ENFANTS,

disponibles et affectueux(ses),
âgé(e)s de 21 à 65 ans,
susceptibles d'accueillir chez
eux(elles) trois enfants de 2 mois à 3
ans, du lundi au vendredi de 7h30
à 18h30.

Un accompagnement des ces
personnes est assuré par le person-
nel médico-social de la crèche com-
munale Reine Fabiola. Une indem-
nité de 14,87 EUR par enfant est
allouée à l'accueillant(e) pour une
journée complète et de 8,92 EUR
pour une journée incomplète.

Les candidatures doivent être
adressées par écrit à l'attention de
Monsieur le Bourgmestre Hervé
Doyen - administration communale
de Jette - rue Henri Werrie 18-20 à
1090 Jette.

Pour tout renseignement com-
plémentaire, vous pouvez vous
adresser à Chantal De Bondt - tél.
02/427.58.77.

L'indifférence tue, la Fondation Damien soigne

Du 23 au 25 janvier 2004 aura lieu la traditionnelle campagne de la Fondation Damien contre la lèpre et la tuberculose. Des bénévoles vendront des marqueurs dans les rues, à la sortie des grandes surfaces... Réservez-leur un bon accueil ! La Fondation profite de l'occasion pour rappeler qu'un traitement contre la lèpre et la tuberculose ne coûte pas plus de 40 euros. 40 euros pour un avenir sans mutilations. 40 euros pour sauver

une vie. Grâce à votre aide, la Fondation Damien pourra continuer à sauver des vies et à rendre la dignité aux malades, comme elle le fait depuis 40 ans.

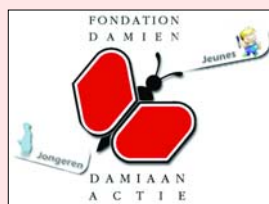
Créée en 1964, la Fondation Damien a soigné des millions de personnes atteintes de la lèpre ou de la tuberculose, ces maladies de la pauvreté qui font des ravages dans certaines régions du monde. Ces hommes, ces femmes et ces enfants d'Afrique, d'Asie et

d'Amérique latine ont évité la mort, les mutilations ou l'exclusion grâce à un traitement adéquat.

Dans l'indifférence presque générale, 8 à 10 millions de personnes sont atteintes chaque année par la tuberculose (2 à 3 millions d'entre elles en meurent), tandis que 600 à 800.000 personnes contractent la lèpre. C'est dire si l'action de la Fondation Damien, active dans 17 pays, est vitale. En 2002, les équipes médicales de la Fondation ont dépisté et traité plus de 160.000 nouveaux malades, parmi lesquels 70.433 lépreux et 94.224 tuberculeux.

Du 23 au 25 janvier, la Fondation Damien vous invite à dire "Non !" à l'indifférence.

Pour tout renseignement :
Fondation Damien - bd Léopold II
263 à 1081 Bruxelles - www.fondationdamien.be - CCP 000-0000075-75 (attestation pour déduction fiscale pour les dons à partir de 30 EUR)



CHANTIERS DAMIEN : CONSTRUIRE L'AVENIR

Partir pour partager.

Partir pour poser sa brique dans la construction d'un monde plus juste.

Partir pour s'ouvrir à d'autres regards sur le monde.

Donner, un peu, et recevoir, énormément.

Vous avez entre 18 et 75 ans...

Vous rêvez d'apporter concrètement votre petite pierre à la lutte contre la lèpre et la tuberculose, aux côtés de la Fondation Damien...

Les chantiers Damien vous en donnent l'occasion. Depuis 1993, la Fondation Damien organise des chantiers de travail en Inde, au Bangladesh et au Laos. Ces chantiers ont pour but d'améliorer ou de construire l'infrastructure médicale nécessaire pour le dépistage et les soins proposés aux habitants les plus pauvres de ces pays. Plus de 500 bénévoles ont déjà participé à l'un ou l'autre ces camps. Ils ont été accueillis pendant quatre semaines (trois semaines de travail et une semaine de découverte du pays) quelque part dans l'Asie authentique.

Une réunion d'information pour les chantiers Damien de l'été 2004 aura lieu le dimanche 1er février 2004.

Pour tout renseignement sur les chantiers Damien : Roseline Van Dyck (010/40.08.19 - vandyck@phys.ucl.ac.be), Christiane Taeter (087/47.56.21 - pobrouwers@skynet.be), André Demortier (010/41.66.25 - a.demortier@perso.be)

Une ristourne sur le prix de l'eau

Certains Jettois, domiciliés dans notre commune depuis le 1er janvier 2002, peuvent bénéficier d'une allocation-ristourne sur leur consommation d'eau de 2003 et ce, pour un montant maximum de 37,18 EUR.

Peuvent bénéficier de cette ristourne :

- Les personnes pensionnées, âgées de 60 ans et plus, et les personnes handicapées d'au moins 66 %, reconnues par le Ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement, dont le revenu global annuel n'excède pas 12.732,29 EUR pour un(e) isolé(e) (VIPO), à augmenter de 2.357,09 EUR par personne à charge.

- Les personnes dont les revenus sont égaux ou inférieurs au revenu d'intégration, soit 592,32 EUR par mois pour les personnes isolées et 793,76 EUR par mois pour les personnes avec charge de famille.

- Les chefs de familles nombreuses (avec au moins 3 enfants à charge pour lesquels ils perçoivent des allocations familiales) dont le revenu imposable annuel ne dépasse pas 15.232 EUR à augmenter de 1.020 EUR par enfant à charge (tout enfant handicapé à 66 % au moins est considéré comme deux personnes à charge).

Si vous remplissez une de ces conditions, adressez-vous les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h ou le jeudi de 13 à

16h au service communal des Affaires sociales (chaussée de Wemmel 102 à Jette - tél. 02/421.42.04) pour y retirer la demande de ristourne sur la consommation d'eau.

Ce document, dûment rempli, signé et accompagné de toutes les pièces justificatives, doit être introduit au service des Affaires sociales avant le 31 mai 2004.

Besoin d'aide ?

Cette ristourne sur la consommation d'eau octroyée par la commune de Jette n'est pas la seule forme d'aide pour les personnes dans le besoin. Les Jettois qui éprouvent des difficultés d'ordre financier sont invités à prendre contact avec le Centre Public d'Aide Sociale (CPAS). Ils pourront y obtenir des aides régulières (sous la forme du revenu d'intégration pour les personnes qui ne disposent d'aucun revenu) ou ponctuelles (avances sur pensions alimentaires, aides locatives, interventions dans les factures de gaz, d'eau ou d'électricité,...). Le service social du CPAS peut aussi intervenir dans les frais d'hébergement en maison d'accueil ou de placement en home privé. Il participe encore aux dépenses pour les soins médico-pharmaceutiques.

Pour tout renseignement : service social du CPAS de Jette - rue de l'Eglise-Saint-Pierre 47 - tél. 02/422.46.11.

Info CHANTIERS

RUE GILBERTUS

L'I.B.D.E. (Intercommunale Bruxelloise de Distribution d'Eau) prévoit le renouvellement de ses installations à partir du début du mois de janvier. Les conduites en voirie rue Gilbertus devront être remplacées par de nouvelles conduites en trottoir. Ce chantier devrait durer 8 semaines. Dans le cadre de ces travaux, des agents de l'Intercommunale Bruxelloise devront avoir accès à chaque habitation pour en modifier le raccordement. Un responsable prendra contact avec les riverains afin de fixer un rendez-vous. L'I.B.D.E. se chargera d'adresser, par voie de toutes-boîtes, de plus amples informations aux riverains concernant les éventuels désagréments causés par ces travaux. Pour tout renseignement ou question relative à votre alimentation d'eau : 02/558.31.00 - fax : 02/558.31.39

RUE SOETENS

Sibelga va également procéder à la pose de canalisations de gaz et d'électricité début janvier. Une tranchée, d'une longueur approximative de 115 m, sera ouverte du côté impair de la chaussée, du n° 3 jusqu'au n° 31. Ces travaux devraient durer 20 jours.

RUE JULES LAHAYE

Le placement de 3 trottoirs traversants est prévu rue Jules Lahaye, au niveau du complexe Essegheem, à partir du 8 janvier. Ce chantier a pour objectif de sécuriser les traversées piétonnes, en diminuant la vitesse des voitures. Ces travaux devraient s'achever une semaine plus tard.

AVENUE DE HEYN - RUE VAN ROLLEGHEM

Un plateau sera aménagé au carrefour formé par l'avenue De Heyn et la rue Van Rollegheem. Deux passages pour piétons sont également prévus à hauteur de l'entrée des buildings situés aux numéros 30 et 32. Ces travaux devraient débuter le 15 janvier pour se terminer vers la fin du mois.

RUE HENRI WERRIE

Le trottoir situé entre la chaussée de Wemmel et le n° 7 de la rue Henri Werrie fera l'objet d'une rénovation et d'une extension. Une structure en oreille sera aménagée au niveau de la traversée piétonne au début du mois de février.

Le calendrier de ces différents chantiers sera éventuellement adapté suivant les conditions météorologiques du moment.

Surfer et chatter en toute sécurité

La communication par le biais de nouveaux médias, tels l'internet et les téléphones portables, entre chaque jour un peu plus dans les mœurs. Fin 2002, la Belgique comptait environ 4 millions d'internautes et 79 % de la population belge utilisait un GSM (source: 6 minutes 2002). Les nouvelles (r)évolutions se succèdent à toute vitesse, les unes avec un peu plus de succès que les autres. Il est évident que de nouveaux médias ouvrent de nouveaux horizons. Malheureusement, ils peuvent aussi ouvrir la voie à de nouveaux abus. Ces derniers mois, on a enregistré plusieurs cas malheureux d'enfants ou de jeunes qui s'étaient laissés approcher sur un chatbox par des individus mal intentionnés. L'internet présente clairement un danger pour les plus jeunes. Il est donc essentiel de les protéger efficacement.

La campagne Click Safe a été mise sur pied afin d'apprendre aux jeunes à se servir des nouveaux médias en toute sécurité. Cette campagne est une initiative du ministère de la Justice, du Federal Computer Crime Unit et de Child Focus, en collaboration avec des exploitants de chatbox. Ces différentes instances poursuivent un objectif commun : assurer une protection optimale des mineurs contre les risques potentiels des nouveaux médias. Une information adaptée permettra la prévention des abus, tandis que les utilisateurs auront la possibilité de signaler les abus constatés.

Conseils pour les parents

Voici quelques conseils qui permettront aux parents d'apprendre à leurs enfants à surfer et chatter en toute sécurité. L'internet offre beaucoup de possibilités. Les enfants ne demandent qu'à découvrir le monde virtuel. Ils chattent entre amis, font des recherches et reçoivent même du courrier personnel. Mais les enfants peuvent également faire de moins bonnes expériences sur le net. Selon la police britannique, un enfant sur cinq a déjà été approché par un pédophile par ce canal...

Prenez le temps d'accompagner votre enfant sur l'internet.

- Essayez de comprendre vous-même

Child Focus cherche des bénévoles

Child Focus, association qui se préoccupe du sort des enfants disparus, est à la recherche de bénévoles. Ils sont actuellement 1.440. Ils devraient être deux fois plus nombreux. Grâce à l'intervention de Child Focus, une réaction rapide et adéquate est possible lors de chaque disparition d'enfant. Si vous êtes prêt(e) à vous mobiliser pour cette cause, Child Focus vous accueillera à bras ouverts. Vous contribuerez ainsi à accroître le bien-être des enfants. Ils représentent l'avenir de la planète. Veillons à ce qu'ils puissent vivre une enfance insouciant.

Child Focus Avenue Houba-de Strooper 292 -1020 Bruxelles - Tél. 02/475.44.11 - Fax : 02/475.44.03 - www.childfocus.be - Numéro gratuit en cas de disparition : 110



l'internet. Informez-vous.

- Montrez à votre enfant que vous portez de l'intérêt à ses expériences sur l'internet et posez-lui des questions.

- Permettez à votre enfant de surfer seul lorsqu'un adulte est à la maison.

- Veillez à ce que votre enfant comprenne que le monde virtuel ne correspond pas toujours à la réalité.

- Placez l'ordinateur dans un endroit de passage, afin de pouvoir garder un œil sur son utilisation.

Définissez clairement les limites de son utilisation de l'internet.

- Expliquez l'affiche 'Click Safe' à votre enfant et placez-la près de l'ordinateur (disponible gratuitement chez Child Focus).

- Apprenez à votre enfant à ne livrer aucune coordonnée personnelle ni information concernant ses amis ou sa famille.

- Apprenez à votre enfant à demander votre permission pour remplir un formulaire d'inscription.

- Apprenez à votre enfant à ne pas cliquer sur une icône et à ne rien ouvrir en cas de doute.

Définissez clairement les limites du chat avec votre enfant.

- Les enfants veulent parfois rencontrer les gens avec lesquels ils sont en contact sur le net ou le chat. Apprenez-leur qu'ils doivent d'abord vous dire où ils veulent aller et avec qui. Obligez-les à convenir d'un rendez-vous dans un lieu public et accompagnez-les.

Utilisez éventuellement certains outils techniques.

En tant que parent, vous pouvez déterminer au moyen de certains outils techniques les sites que votre enfant peut visiter ou non. Il existe, entre autres, des filtres internet, des moteurs de recherche, des pages d'accueil avec sécurité enfants et des providers sécurisés. Attention ! Ils n'offrent pas une protection à toute épreuve. Nous vous recommandons donc vivement de parler avec votre enfant. Une bonne communication est encore le meilleur moyen pour accompagner votre enfant vers un comportement de surf et de chat autonome.

1) Filtres internet (logiciels permettant aux parents de déterminer les sites que l'enfant peut visiter)

- Vous pouvez activer "surfcontrol". Cette protection est intégrée dans Internet Explorer.

- Test-Achats a effectué en mars 2002 une étude comparative portant sur 18 filtres de sécurité. Le filtre disponible sur www.webblocker.com (gratuit) s'y trouvait à la troisième place. Ce filtre bloque les sites à caractère pornographique et raciste, peu importe qu'on essaie de s'y connecter par adresse IP ou par mots-clés. Vous pouvez également télécharger ce filtre sur www.planetinternet.be (les filtres internet payants McAfee, Internet Guard Dog Version 3.13 et N2H2 Inc occupaient respectivement les première et deuxième places).

- Vous pouvez également trouver des filtres gratuits sur www.icra.org et www.cfwb.be/dgde. Ils ne figuraient pas dans l'étude Test-Achats mais sont conseillés par Child Focus.

2) Moteurs de recherche (pages que votre enfant peut visiter pour effectuer une recherche sur le net par mots-clés)

- Vous pouvez installer des filtres familiaux sur www.altavista.be.

3) Pages d'accueil avec sécurité enfants (point de départ pour accéder à l'internet, avec possibilité d'interdire l'accès à certains sites pour les enfants)

Plusieurs sites nous viennent des Pays-Bas (www.boogo.nl, www.lookup.nl, www.startkabel.nl, www.startpagina.nl). Ces sites vous permettent de déterminer les rubriques auxquelles vous souhaitez avoir accès, suppriment l'accès à tous les sites 18+ ou éliminent automatiquement les sites pornographiques, érotiques,...

4) Providers sécurisés (fournisseurs d'accès qui proposent à vos enfants l'environnement le plus sûr possible lorsqu'ils surfent)

Ces fournisseurs d'accès existent, mais, pour des raisons commerciales, certains ne sont pas en capacité de garantir une sécurité totale. Le site néerlandais www.solcon.net est sûr, mais payant.

Sachez que vous pouvez retransmettre des messages de pédophiles présumés à Child Focus à l'adresse clicksafe@childfocus.org ou au point de contact central judiciaire de la Police Fédérale à l'adresse contact@fccu.be.

COURS COMMUNAUX

DE PROMOTION SOCIALE J.L. THYS

Rue Esseghem 101 à 1090 Jette - Tél./fax : 02/427.07.57

EN SOIRÉE

Les lundis et mercredis ou les mardis et jeudis de 18h30 à 21h40

NÉERLANDAIS - ANGLAIS - ESPAGNOL

EN JOURNÉE

Les mardis et jeudis de 9 à 12h

FRANÇAIS élémentaire

EN JOURNÉE

Les mardis et jeudis de 9 à 12h ou de 13 à 16h

NÉERLANDAIS élémentaire et moyen

INSCRIPTIONS : À PARTIR DU 5 JANVIER 2004 DE 9 À 11H
ET DE 18 À 20H (DU LUNDI AU JEUDI)

ACCÈS : STIB (18, 19, 49, 53, 81, 94 ET MÉTRO PANNENHUIS)
OU TRAIN (GARE DE JETTE)



Notre administration communale s'est dotée de différents moyens d'information qui permettent aux Jettois de participer à la vie de leur commune et de connaître les décisions importantes pour l'avenir. Dans le prolongement de cette démarche d'information, le collège des bourgmestre et échevins cultive une longue tradition de consultation des habitants dans le cadre des projets qui les concernent. Parmi les média traditionnels diffusés à Jette, citons le journal communal Jette-Info (mensuel tiré à 22.000 exemplaires) et les avis toutes-boîtes (réservés aux informations à caractère local, tels les chantiers ou les mesures de circulation). Suite au développement des nouvelles techniques de communication, un site internet a fait son apparition en juin 2001 dans le paysage jettois. Ce site répond pratiquement à toutes les questions que l'on peut se poser sur la commune de Jette. En outre, de nombreuses personnes de contact sont renseignées au niveau des services communaux pour les problèmes plus particuliers. Au fil du temps, le site jettois s'est doté de petits outils sympas qui facilitent la vie des internautes : un moteur de recherche, la localisation sur plan de n'importe quelle adresse à Jette, les itinéraires et horaires de la STIB, les prévisions météo, ... Le service Certipost, proposé aux Jettois dès ce mois de janvier 2004, constitue un premier pas vers une e-commune (ou commune électronique). Si vous êtes l'heureux(se) propriétaire d'un ordinateur connecté à l'internet, vous avez désormais la possibilité de commander certains documents en ligne. Tous les détails sur ces deux pages ou sur www.jette.be.

Comment vous connecter à internet ?

Vous désirez faire vos premiers pas sur le web ? Vous êtes un internaute confirmé ? Peut-être n'avez-vous besoin de vous connecter que de quelques minutes par jour ? Les possibilités de connexion se sont considérablement développées depuis quelques années. Il existe une solution pour pratiquement toutes les bourses. L'important est ici de bien cibler ses besoins en la matière.

Par votre ligne téléphonique normale

C'est la formule la plus simple pour démarrer mais pas nécessairement la moins coûteuse. Il existe beaucoup de fournisseurs d'accès internet (« provider ») gratuits (Tiscali, Freeweb, Belgacom, ...). Certaines banques vous offrent même un accès au web, à la condition d'avoir un compte chez elles et d'utiliser leur programme de gestion à domicile (« home banking »). Il est donc relativement aisé d'obtenir rapidement un accès illimité à internet. N'oubliez pas cependant que chaque fois que vous surfez par ce moyen, vous utilisez votre ligne téléphonique exactement comme si vous donniez un coup de fil au tarif zonal. Le montant de votre facture sera donc fort variable en fonction de votre appétit informatique, cependant ce moyen reste relativement bon marché si vous ne vous connectez que quelques minutes par jour, par exemple pour relever votre courrier électronique.

Par l'ADSL

Bien connu du public par toutes les offres publicitaires dont il fait l'objet, l'ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line) est une technologie qui permet de transmettre, entre une ligne téléphonique classique et un modem spécial, des données (textes, graphiques, sons, images et vidéos) à vitesse très élevée. Cette connexion est permanente et à forfait mensuel fixe, entre 25 et 55 EUR en moyenne suivant la formule que vous choisissez. Que vous soyez sur internet à longueur de journée ou que vous surfez une fois par mois, le montant de la facture à la fin du mois reste le même. Il est donc indispensable de bien cibler ses besoins en la matière. Autre avantage : votre ligne téléphonique reste libre, vous pouvez donc utiliser votre téléphone lorsque vous surfez. Il vous faudra cependant faire l'acquisition du modem. Certains fournisseurs d'accès vous permettent de le louer, d'autres vous obligent à l'acheter. Pour ce qui

concerne l'installation du matériel, elle se fait par le particulier même et les aides techniques se font par téléphone, soit par ligne commerciale (070/...), soit par numéro vert (0800/...) ou encore par ligne normale, tout dépend de votre provider. Un technicien peut se déplacer si vous n'en sortez pas, mais il faudra alors ouvrir votre portefeuille. Vous pouvez disposer également d'un hébergement gratuit pour votre propre site web, ainsi que de plusieurs adresses de courrier électronique.

Avant de prendre un abonnement, il est conseillé d'effectuer un test pour vérifier si la ligne téléphonique peut être convertie jusque chez vous. Dans certains cas, si vous habitez trop loin de la centrale par exemple, la ligne ne pourra pas être convertie, ce qui reste quand même est assez rare somme toute.

Renseignements : Skynet, tél. 0800/23.451 - Wanadoo Basilix, tél. 02/469.39.69 - Planetinternet Jette, tél. 02/426.30.12 - Tiscali, tél. 02/400.36.10

Par le câble de télédistribution

Voilà encore une autre possibilité. Cela peut même s'avérer pratique si vous êtes déjà raccordé à un télédistribeur. Cette formule laisse évidemment votre ligne téléphonique libre, et est (normalement) aussi performante que l'ADSL pour un prix relativement équivalent (tout dépend de votre fournisseur). Le modem ici est plus spécifique et se loue au télédistribeur. Son prix est compris dans le coût de l'abonnement. Ce modem vous permettra de connecter votre ordinateur au câble de télédistribution. Il est à préciser que votre ordinateur doit être muni d'une « carte réseau », qui sera elle-même reliée à votre modem. Ici aussi, l'installation se fait par le particulier, mais vous disposez d'une aide par téléphone. Un technicien peut également se rendre sur place.

Renseignements : Chello Jette (filiale du groupe UPC), tél. 02/240.08.08 (service commercial : 070/233.495)

Par la parabole

Pour se connecter au web, on peut aussi user des airs en installant une antenne parabolique qui captera et redistribuera les signaux du satellite. Les premières offres grand public de connexions par satellite sont apparues en Europe

il y a trois ans, mais le principe était déjà utilisé par de nombreuses sociétés high-tech, et notamment par les fournisseurs d'accès « terrestres » à internet.

De nombreux fournisseurs d'accès par satellite ont donc fait leur apparition. Cependant, l'offre et les performances ne sont guère intéressantes pour un particulier. Certes, la parabole est plus rapide qu'une simple ligne téléphonique, mais pas encore autant qu'une connexion par câble ou ADSL, et tout ceci pour un prix nettement plus élevé. Les fournisseurs d'accès ont pratiquement tous disparu aujourd'hui, ou ont recentré leur offre vers la télévision numérique ou les contenus multimédias.

Par le WiFi

Dernière avancée technologique en matière de connexion entre ordinateurs, le WiFi (Wireless Fidelity) vous permet également d'avoir un accès à internet, mais sans fil cette fois. En effet, cette technologie est née récemment d'un label américain créé pour certifier l'interopérabilité des équipements électroniques sans-fil, quels qu'ils soient. Le WiFi est donc l'appellation grand public d'une nouvelle norme en matière de connexion (dite '802.11 High Rate') apparue en 1999 aux Etats-Unis.

Concrètement, une antenne émet un signal radioélectrique couvrant un certain champ. Il vous suffit d'entrer dans celui-ci avec votre ordinateur portable (équipé d'une carte réseau adaptée), et vous êtes connecté. Certains aéroports, gares ou hôtels proposent déjà ce service. La vitesse de transfert des informations est comparable à celle de l'A.D.S.L., cependant, elle varie suivant votre éloignement du signal émetteur. Cette technologie a été développée essentiellement pour ceux qui sont continuellement en transit et pour qui il est impossible d'utiliser une connexion classique.

Si le WiFi représente l'avenir en matière de connectivité, il reste paradoxalement difficile d'avoir un commun des mortels. Actuellement, il est surtout utilisé au niveau professionnel et nécessite une certaine infrastructure ainsi que des connaissances spécifiques.

En conclusion, il est radicalement indispensable de bien mesurer vos besoins en matière de connexion pour choisir la formule qui vous satisfera au mieux et au meilleur prix.

Le guichet électronique 'Certipost'

Dernier outil arrivé sur le site web communal, le guichet électronique est très certainement celui qui va initier un nouveau type de rapport entre les citoyens et l'administration. Il est l'aboutissement d'une collaboration entre La Poste, le C.I.R.B. (Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise) et l'administration communale de Jette. Vous avez désormais la possibilité de commander en ligne toute une série de documents, d'extraits et de certificats administratifs sans devoir vous rendre au centre administratif. Ou plutôt, vous ne devrez vous y rendre qu'une seule fois. Voici les 9 documents disponibles au guichet électronique de votre commune :

- Demande d'extrait d'acte de naissance
- Demande d'extrait d'acte de mariage
- Demande de copie de transcription de divorce
- Demande d'extrait d'acte de décès
- Demande de certificat de nationalité
- Demande de certificat de composition de ménage
- Demande de certificat de domicile et de résidence
- Demande de certificat de domicile et de résidence

dence avec historique de l'adresse

- Déclaration de changement d'adresse

Comment vous y prendre ?

Cliquez sur l'intitulé dans le menu gauche 'e-guichet'. Une nouvelle fenêtre apparaît vous demandant d'entrer votre identifiant et votre mot de passe. Logiquement, vous n'en avez pas. Vous devez alors suivre une procédure d'inscription qui vous permettra de vous identifier une fois pour toute. Cette inscription restera valable chaque fois que vous désirez utiliser le guichet électronique ou les différents services offerts par Certipost. Pour ce faire, vous avez besoin de votre numéro de carte d'identité ainsi que de votre numéro de registre national (ce dernier figure au dos de votre carte d'identité, ou si ce n'est pas le cas, sur votre carte SIS). Cliquez à présent sur 'S'enregistrer à MyCertipost' puis sur 'Identification physique'. C'est ici que vous communiquez votre identité complète.

Vous serez invité à imprimer un document en deux exemplaires, à le remplir le plus complètement possible. Sur ce contrat figure un identifiant temporaire qui vous permettra d'aller chercher,

au service Démographie ou au service Etat civil (ou encore prochainement au bureau de poste situé aux numéros 29-31 de la rue Ferdinand Lenoir), votre nouvel identifiant et votre nouveau mot de passe.

Sur le site de MyCertipost (www.mycertipost.be) vous trouverez un aperçu complet de tous les bureaux d'enregistrement. N'oubliez pas de vous munir des documents nécessaires à votre identification, à savoir votre carte d'identité et vos contrats. Cette procédure nécessite effectivement un déplacement de votre part à l'administration, mais il est unique et reste valable à vie. Vous avez maintenant un compte ouvert chez MyCertipost. Ce compte est une boîte aux lettres électronique totalement sécurisée. Cette boîte vous identifie sur le net et certifie votre demande. Vous êtes maintenant prêt à passer votre commande. Concernant les 9 documents disponibles en ligne, le guichet de l'administration vous est désormais ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Introduisez votre nouvel identifiant ainsi que votre mot de passe et faites votre choix. Votre demande certifiée arrivera en nos bureaux, et vous recevrez quelques jours

plus tard votre document par courrier postal à domicile (si vous désirez commander d'autres documents, vous ne devez évidemment plus vous déplacer, il vous suffira de surfer sur notre site et votre certificat arrivera par courrier postal dans votre boîte aux lettres). Dans le cas où le document nécessite un paiement, le document vous sera envoyé dès réception de celui-ci.

Ce guichet électronique représente une avancée certaine concernant les services offerts à la population jettoise. L'administration est désormais joignable de manière dynamique à tout moment du jour ou de la nuit. Et ce n'est vraisemblablement qu'un début...

Renseignement : Service Communication, tél. 02/423.13.22 - Service Démographie - tél. 02/423.12.55 - Service Etat Civil, tél. 02/423.12.70

En cas de problème technique : MyCertipost - Quai de Willebroek 22 à 1000 Bruxelles - Service Center 070/22.55.33 ou par e-mail : tecsup.fr@contact.certipost.be



Voici maintenant deux ans et demi que la commune de Jette a élaboré et mis en ligne son propre site web officiel. En terme d'évolution administrative, deux ans et demi, c'est relativement court pour faire le point sur une situation. Mais si l'on met en perspective la rapidité avec laquelle ce canal de communication évolue, deux ans et demi, c'est relativement long. En effet, le site jettois est de plus en plus consulté, non seulement par les habitants de la commune, mais aussi par d'autres, qu'ils soient des particuliers ou des organisations professionnelles. Rendez-vous compte : lors des premiers mois de sa mise en ligne, le site n'enregistrait que quelques dizaines de connexions, aujourd'hui, nous en sommes à plus de 4600 visites par mois, ce qui correspond à plus de 16400 pages lues ! Et cela augmente. Si ce succès est notamment lié à la popularité sans cesse grandissante du net, il est aussi patent de constater que la mise en ligne du site jettois a certainement répondu à une attente des habitants de la commune. Loin d'être accessible à tous, puisque il y a encore environ 80 % de la population jettoise qui n'est pas encore connectée au web, le site remporte néanmoins un franc succès et remplit pleinement sa fonction de canal d'information interactif. Car si le web permet un formidable gain de temps en terme d'accès à l'information, c'est la possibilité d'échanger et de consulter des informations en temps réel qui constitue sa véritable richesse. Une administration qui veut favoriser la participation des citoyens à la gestion de la collectivité et offrir un service plus performant à ses clients dispose là d'un outil unique.

Pour vous permettre de mieux évaluer les possibilités qu'internet offre en termes de circulation de l'information, nous vous invitons à redécouvrir les rubriques le contenu du site web communal, ainsi qu'à découvrir ses nouveautés.

Les rubriques

En plongeant dans le site web officiel, vous avez accès à une véritable mine de renseignements, répertoriés au niveau de la bannière supérieure dans huit rubriques, et au niveau du menu gauche dans dix outils pratiques. La visite peut commencer ? C'est par ici 'm'sieurs dames'...

La commune à votre service

Dans quel délai puis-je obtenir un passeport ? Comment évacuer mes objets encombrants ? De quoi discute-t-on au conseil communal ?

D'une part, cette rubrique vous propose non seulement une présentation des membres du collège des bourgmestre et échevins ainsi que de leurs compétences, mais aussi un bon aperçu de la composition du conseil communal et l'ordre du jour de ses débats mensuels.

D'autre part, vous y découvrirez également toute une section s'attachant à décrire chacun des services qui s'activent dans la commune, à faire le point sur la situation générale de la commune et à présenter les principaux projets sur lesquels planche le personnel. Le rapport annuel est également disponible dans cette rubrique.

Sécurité et Prévention

Qu'y a-t-il dans le règlement général de police ? Après de qui trouver de l'information sur les drogues ? Que faire en cas de vol de mes documents ? A qui m'adresser quand tout semble aller mal ?

Cette partie vous propose de découvrir la police locale de Jette ainsi que la police de la zone Bruxelles-Ouest. Le nouveau règlement général de police est intégralement disponible dans cette section. Maintenir l'ordre et la sécurité est certes essentiel mais le travail de la police ne se limite pas à cet aspect. Toutes les missions remplies par les différents départements de police y sont décrites, ainsi que les coordonnées des personnes de contact, les numéros d'urgence à composer, etc. Vous y découvrirez une rubrique consacrée à la technoprvention et à la mobilité.

Education et Enfance

Quelle est l'école la plus proche de chez moi ? Où puis-je suivre des cours de langue ? Mon enfant peut-il avoir un coup de pouce pour étudier ses leçons ? Quelles sont les modalités d'inscription ?

C'est sous cet intitulé que vous trouverez toutes les matières relatives à l'instruction, à savoir, les différentes écoles jettoises, les modalités d'inscrip-

tion, l'accueil de la petite enfance, etc. Vous y trouverez aussi un répertoire des consultations pour nourrissons organisées sur le territoire de Jette, ainsi qu'une foule d'information concernant la petite enfance. Au niveau de son réseau primaire et secondaire, Jette compte plus d'une vingtaine d'établissements scolaires renseignés sur le site. Parallèlement à ce créneau traditionnel, d'autres institutions proposent des formations du jour ou du soir, pour enfants, adolescents et adultes. C'est le cas de l'enseignement de promotion sociale, de l'académie ou des cours pour les seniors.

Loisirs

Combien de clubs sportifs existent à Jette ? Quelles sont les associations culturelles ? Puis-je goûter le miel fabriqué à la Ferme pour Enfants ? Que visiter à Jette ? C'est ici que vous trouverez la réponse.

Voici certainement la rubrique la plus volumineuse de ce site. Elle traite en effet de toutes les opportunités de pratiquer des activités sportives ou culturelles, détaille l'agenda des animations proposées partout à Jette, présente l'univers de la Ferme pour Enfants et relève les infrastructures communales mises à la disposition du public.

Affaires Sociales

Comment obtenir une allocation de handicapé ? Qui pourrait m'aider à faire mes courses ? Où m'inscrire comme demandeur d'emploi ?

Cette partie s'attarde sur les différentes structures oeuvrant dans le domaine de la solidarité. On y trouve une présentation des services mis en place par la commune, ainsi qu'un résumé des missions dévolues au service d'aide aux familles du CPAS (Centre Public d'Aide sociale). Qu'il s'agisse de traiter d'un problème d'emploi, de chômage, de pension, de handicap, de retourne sur l'eau, qu'il s'agisse d'organiser la cantine scolaire ou la plaine de jeux, le service communal des Affaires sociales peut vous aider. Parmi les services créés au profit de la population jettoise, le service d'aide aux familles du CPAS gère l'équipe des aides ménagères et des aides familiales, propose des repas à domicile ou au home Iris, octroie des chèques-taxis, procure le système Télé-Secours, etc.

Habitat et Urbanisme

Après de qui introduire une demande de logement social ? Puis-je obtenir une prime à la rénovation ? Dois-je demander une autorisation pour placer une antenne parabolique ? Comment donner mon avis lors d'une enquête publique ?

Construire, rénover, transformer, démolir: tous ces actes doivent se conformer à des règlements, tantôt généraux, tantôt spécifiques à Jette. Des explications fouillées s'imposent pour ne pas se perdre dans le labyrinthe.

L'action des organismes à vocation publique vise également à mettre en location des logements à prix social ou modéré. Jette dispose d'une Agence Immobilière Sociale (A.I.S.) dont l'objectif est de servir d'intermédiaire entre les propriétaires et les ménages répondant aux conditions fixées pour l'obtention d'un logement social. Toutes les informations sont reprises dans cette rubrique.

Travaux et Environnement

Quels sont les chantiers en cours ? Que peut-on mettre dans les sacs jaunes ? Que signifient les panneaux des canisites ?

Les interventions pratiquées sur la voie publique constituent le ciment de cette rubrique. C'est la raison pour laquelle nous y trouvons les matières liées à la gestion de la voirie, aux chantiers en cours dans la commune, à la gestion de l'environnement ainsi qu'à la propreté publique. Economie et Emploi

Où trouver un bâtiment pour abriter un commerce ou un bureau ? Quelles sont les offres d'emploi ? Que dois-je faire pour participer à un marché ? Quand sont-ils organisés ? Qu'est-ce que l'A.L.E. ?

Vous trouverez ici tous les renseignements utiles concernant l'Agence locale pour l'Emploi (ALE). Celle-ci ne se limite pas à gérer l'offre et la demande de petits boulots, elle oeuvre également à l'organisation de cycles de formations pour les chômeurs qui y sont inscrits et démarche auprès des entreprises pour les informer des différents plans d'embauche et des avantages financiers assortis.

Quant à la cellule "Emploi" de la commune, elle tient les personnes qui le souhaitent au courant des offres émanant des sociétés avec lesquelles elle collabore.

Au point de vue économique, Jette n'a pas vraiment de vocation industrielle. Mais son économie repose essentiellement sur le dynamisme de certaines de commerces et de PME. Rappelons également que son marché dominical est un des plus imposants et des plus courus de la Région bruxelloise.

Les outils

Le site web communal étant très étendu, plusieurs outils sont mis à votre disposition pour vous en faciliter l'utilisation.

LES CLASSIQUES

L'arborescence du site, sous la rubrique 'Site map' vous donne un aperçu général de la multitude de sujets abordés dans ce foisonnant document évolutif.

Dans la rubrique 'Liens', nous avons constitué un annuaire d'adresses internet renvoyant à des organismes, des associations et des institutions ayant pignon sur rue. Il n'est certes pas complet mais se veut le plus utile possible.

La touche 'Home' vous permet de revenir directement à la page d'accueil si vous désirez reprendre votre visite.

Si vous voulez laisser un message à l'administration dans son ensemble ou à l'un de ses représentants en particulier, orientez-vous vers la rubrique 'Contact'.

LES NOUVEAUTÉS

L'actualité

Depuis le lancement de cette rubrique installée dans le menu de gauche du site, celle-ci ambitionnait de vous informer de toutes les nouvelles impliquant la commune ou émanant de celle-ci. C'est ainsi que vous y trouviez la majorité des articles parus dans le Jette-Info en 2001 et 2002. Mais depuis le mois de septembre 2002, l'intégralité du Jette-Info est disponible en ligne au format PDF (Portable Document Format). Finis les textes simplement reproduits sur une page du site, l'intégralité de l'édition, photo et mise en page comprises, est publiée. Vous découvrez sur votre écran votre précieux journal communal mensuel, identique à celui que vous recevez dans votre boîte. Vous avez égaré la version papier ? Vous avez la possibilité de la réimprimer intégralement au format A4 dans sa mise en page d'origine. Vous n'avez besoin que d'une page ? Vous avez la possibilité de ne sélectionner que la page à imprimer. C'en est fini des textes qui, une fois imprimés à partir de votre navigateur internet, se positionnent mal sur le papier (quand ce n'est pas toute une partie du texte qui s'est volatilisé lors de l'impression). De plus, la totalité des numéros vous est présentée sous la forme d'une galerie. Dès lors, vous avez tout le loisir de visionner au préalable les sommaires, sans être obligé de télécharger tout le journal, pour ainsi atteindre le numéro recherché.

La nouvelle version du Règlement Général de Police

Dernièrement, le conseil communal a apporté les dernières retouches au nouveau règlement général de police. Il s'agit essentiellement d'ajustements visant à en organiser les différents points. Il est désormais intégralement publié sur le site web communal sous deux formats. D'une part, au format html, c'est-à-dire sous forme d'une page web. Cette présentation comporte en effet certains avantages. Nous avons créé un menu présentant les différentes sections et rubriques de cette nouvelle et volumineuse réglementation. Il n'est donc pas nécessaire de parcourir le texte dans son intégralité pour arriver à l'information souhaitée, vous avez la possibilité de naviguer à l'intérieur de la page pour en consulter les différents articles.

D'autre part, une version imprimable de cette réglementation est également disponible au format PDF. Vous pouvez dès lors l'imprimer pour qu'il soit à votre disposition, sans devoir vous déplacer et sans devoir allumer à nouveau votre ordinateur.

Le rapport annuel communal

Chaque année, la commune édite un ouvrage, conformément à l'article 96 de la nouvelle loi communale, reprenant le détail de ses activités ainsi que la situation des affaires générales. Ce docu-

ment, assez volumineux, ne peut être systématiquement envoyé par poste à toute la population. Néanmoins, il peut être consulté sur demande au centre administratif même. Désormais, il est aussi à disposition sur le site web communal. Cette ouvrage a été intégralement converti au format PDF. Plus besoin de se déplacer. A Jette, la transparence n'est pas un vain mot.

Le moteur de recherche

Ce site internet étant très volumineux, il était indispensable de le doter d'outils facilitant son utilisation et sa relation avec l'extérieur. Ainsi, il vous offre, dans la rubrique intitulée 'Recherche', la traditionnelle liste de mots-clés grâce à laquelle vous avez la possibilité d'orienter plus précisément votre recherche. Il n'est en effet pas évident de savoir que la naissance d'un enfant se déclare au service de l'Etat civil ou que le certificat de bonnes vie et moeurs s'obtient auprès du Secrétariat de la police.

Mais il y a mieux maintenant. Au bas de chaque page, vous avez désormais la possibilité d'interroger le site par le biais d'un moteur de recherche dynamique. Si vous ne vous y retrouvez pas dans l'arborescence du site, tapez le mot-clé ou l'appellation se référant à l'information que vous désirez atteindre, et cliquez sur le bouton 'recherche'. Un nouvel écran apparaît vous présentant le résultat de votre requête, classé par ordre de pertinence. Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le résultat pour atteindre directement vos renseignements. Vous désirez effectuer une recherche sur le site web communal mais étendue au web tout entier ? Aucun problème. A tout moment vous avez la possibilité de sélectionner le champ de votre recherche, c'est-à-dire uniquement le site internet jettois, ou alors le monde tout entier.

Le plan des rues avec l'applet de localisation Urbis

Peu de gens connaissent, de manière détaillée, toutes les rues sillonnant notre commune. Et encore moins les avenues et artères de la Région bruxelloise. Qui n'a jamais eu recours au bon vieux 'plan de Bruxelles' pour trouver son chemin ? Sur le site communal, vous avez désormais la possibilité de consulter la liste intégrale de rues, avenues, chaussées, clos, squares et chemins qui constituent notre commune. Il vous suffit de cliquer sur l'appellation pour qu'apparaisse une localisation de votre requête. Vous désirez une représentation plus étendue ? Un zoom permet de vous rapprocher ou de vous éloigner de la carte. Vous avez même la possibilité de repérer les numéros de maison ! En outre, une rose des vents vous permet également de vous déplacer aux quatre points cardinaux. Mais cela ne s'arrête pas à la surface du territoire jettois, vous pouvez aussi d'explorer toute la Région bruxelloise.

Votre itinéraire par la Stib

Vous aimeriez vous rendre quelque part dans Bruxelles en prenant les transports en commun, mais malheureusement, vous n'avez absolument aucune idée du trajet ou du train-tram-bus-métro qu'il faut prendre. En cliquant dans le menu gauche sur l'intitulé 'Itinéraire Stib', vous vous connectez directement à la banque de données en ligne de la Stib. Il vous suffit dès lors de rentrer votre point de départ et votre destination, de sélectionner l'itinéraire le plus court ou le plus rapide suivant vos besoins, et l'application vous fournira tous les détails de votre trajet, à savoir : le type de transport, à quelle heure et où l'emprunter, la durée de votre voyage et l'horaire exacte de chaque correspondance, s'il y en a. Et comme nous n'allons pas vous laissez comme ça, le programme vous calculera aussi vite votre itinéraire de retour. Tout cela à partir du site communal jettois.

La météo

C'est indubitablement le plus anecdotique des outils qui vous est proposé ici. Bien évidemment, les conditions climatiques ne dépendent pas des autorités communales. Cependant, la météo nous affecte tous, et cet outil peut se révéler très utile à la veille d'un week-end ou d'une excursion. Cliquez sur l'intitulé 'Météo' et vous aurez accès aux prévisions climatiques belges, de manière détaillées, à court et à long terme. Les éphémérides sont également en ligne.

Une nouvelle vie pour le "Grand Monarque"

En 1999, la commune de Jette achetait l'immeuble situé au n° 300 de la rue Léopold Ier, immeuble bien connu des anciens Jettois sous le nom de "Grand Monarque". Cette acquisition s'inscrivait dans le cadre de la politique menée par les autorités communales pour favoriser un développement harmonieux de tous les quartiers, lutter contre la dégradation de l'habitat et répondre à la pénurie de logements. Le projet de rénovation du "Grand Monarque" prévoyait l'aménagement de logements aux étages, tandis qu'une partie du rez-de-chaussée serait occupée par une infrastructure d'intérêt collectif. Le choix des autorités communales s'est porté sur l'un des deux préguardiennats que compte notre commune. Les bambins et leurs puéricultrices étaient en effet à la recherche de nouveaux locaux. Le 18 décembre dernier, l'échevin de l'Habitat Didier Paternotte et l'échevin de la Petite Enfance Benoît Gosselin inauguraient officiellement le bâtiment rénové. Petite visite guidée.

Une rénovation réussie

Outre le préguardiennat, sept appartements ont été aménagés dans le bâtiment qui offre une superficie de quelque 960 m². Un appartement d'une chambre, adapté aux personnes moins valides, occupe le côté droit du rez-de-chaussée, tandis que les étages abritent deux appartements de deux chambres, deux appartements de trois chambres et un appartement de quatre



chambres. La superficie des logements varie de 62 à 124 m². Ces appartements seront mis en location par la commune. A noter que les futurs locataires devront répondre aux conditions de revenus définies pour l'accès aux logements sociaux. Le service du Patrimoine communal dispose déjà d'une liste d'attente de candidats locataires parmi lesquels une sélection sera opérée.

Le projet de rénovation a conservé le caractère architectural unique de la façade. Tous les aménagements intérieurs ont été entièrement remis à neuf, y compris les installations de gaz, d'eau, d'électricité et de

chauffage. La sécurité des habitants sera dès lors garantie de manière optimale. Le bâtiment est équipé de quatre panneaux solaires qui rencontreront 50 % des besoins en eau chaude des occupants. Notre commune a bénéficié d'un subside de l'IBGE (Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement) pour l'installation de ces panneaux solaires. Il ne fait aucun doute que cette rénovation réussie constitue un atout pour le quartier.

La commune avait acheté le bâtiment pour un montant de 456.250 EUR. Le coût de la rénovation s'élève à 1.173.755,60 EUR :

698.213,33 EUR pour les logements (montant subsidié à concurrence de 65 % par la Région de Bruxelles-Capitale) et 475.542,45 EUR pour le préguardiennat (entièrement à charge de la commune).

"La Ribambelle" s'installe

Notre commune compte sur son territoire deux préguardiennats, spécialisés dans l'accueil des enfants de 18 à 36 mois. Ils partagent les mêmes locaux sur le site de l'école Van Asbroeck depuis une dizaine d'années. Cette situation ne pouvait cependant s'éterniser. Les enfants et leurs puéricultrices sont en effet à l'étroit dans leurs locaux actuels. La nouvelle structure d'accueil qui ouvrira ses portes au n° 300 de la rue Léopold Ier dès le 5 janvier 2004 sera de nature à améliorer le confort des uns et des autres. Le préguardiennat "La Ribambelle" bénéficiera d'un tout nouveau cadre avec jardin. Une vingtaine d'enfants y seront accueillis en journée. A noter qu'un soin tout particulier a été apporté à l'aménagement et la décoration des locaux. Ainsi, le mur du jardin est orné d'une magnifique fresque, extraite de la bande dessinée "La Ribambelle" qui a donné son nom au préguardiennat. L'auteur de cette bande dessinée n'est autre que Jean Roba, Jettois et père de Boule et Bill. L'ouverture du préguardiennat s'inscrit pleinement dans le cadre du travail entamé au sein de la Commission de la Petite Enfance pour améliorer l'accueil des tout-petits à Jette.

Un beau marché de Noël

Du 12 au 14 décembre avait lieu à Jette un marché de Noël traditionnel. La pluie battante qui s'est abattue sur les chalets en bois n'a pas réussi à décourager les amateurs de belles et de bonnes choses. Il est vrai que les journées ensoleillées sont plutôt rares à l'approche de Noël et cela n'aurait pas beaucoup de sens d'organiser un marché de Noël durant l'été. Le public a donc bien dû s'accommoder de ce temps froid et pluvieux pour déguster quelque met délicieux ou partir à la recherche d'un cadeau pour les fêtes. Les samedi et dimanche après-midis, la grande foule n'était cependant pas au rendez-vous. Aussi, les commerçants proposent-ils d'ouvrir uniquement le marché de Noël en soirée l'an prochain, lorsque le marché est baigné de la chaude lumière des illuminations et des braseros.



Mercier, Fonck & co. pour une folle soirée

"Vous nous avez réconciliés avec le grand Bruxelles..." C'est sur ces mots, prononcés hors antenne, que Jacques Mercier a pris congé du public jettois après plus de quatre heures d'enregistrement. 'Le Jeu des Dictionnaires' et 'La Semaine Infernale', deux émissions parmi les plus décapantes du paysage audiovisuel belge, étaient de passage à Jette le 4 décembre dernier. L'échevin de l'Enseignement francophone Didier Paternotte avait fait le pari un peu fou d'amener Jacques Mercier et ses comparses à l'école Jacques Brel, en guise d'hommage au célèbre chanteur belge disparu il y a 25 ans.



Et pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître. Dès l'annonce de l'événement, de nombreux amateurs, venus de Jette, de Bruxelles ou de plus loin, se sont précipités pour acheter leur carte d'entrée. Quelque 300 personnes se pressaient dans le gymnase de l'école Jacques Brel, face au podium installé par la RTBF. Autour de Jacques Mercier et de sa blonde assistante Virginie Svensson, avaient pris place Alec Mansion, Aurélia Dejong, Raoul Reyers, Pierre Kroll, ainsi que Frédéric Janin et Gilles Verlan, arrivés tout droit de Paris avec quelque retard sur l'horaire prévu. L'invité de la semaine n'était autre que le déjanté Jean-Luc Fonck, célèbre chanteur-poète humoristique du groupe belge 'Stella'. Voici donc les ingrédients de cette folle soirée. Ajoutez à cela un public surchauffé, un humour corrosif et des artistes vraiment très en forme... Le ton est donné.

Entre les échos du procès Cools par Pierre Kroll, les dialogues d'Aurélia Dejong et de Raoul Reyers, les remarques candides de Jean-Luc Fonck et l'air de ne pas y toucher affiché par Frédéric Janin, les spectateurs n'ont pas eu le temps de s'ennuyer. Mais ne compter pas sur le Jette-Info pour vous en raconter une bien bonne. Il fallait suivre 'La Semaine Infernale' diffusée sur la Première Radio de la RTBF le vendredi 5 décembre et le 'Jeu des Dictionnaires' retransmis la semaine suivante. Trop tard... Une autre fois peut-être, sait-on jamais...

A la mémoire de C. Jérôme

Claude Dhôtel, mieux connu sous le nom de C. Jérôme, fait partie du cercle très fermé des artistes qui ont marqué leur époque. Il a effectué, durant toute sa carrière, 100 à 200 galas par an, aux quatre coins de France et de Belgique, et plus particulièrement à Jette où a eu lieu l'une de ses dernières apparitions avant que la maladie ne l'emporte, le 14 mars 2000. C'est à ce titre que le collègue des bourgmestre et échevins, l'échevin des Sports Benoît Gosselin ainsi que l'asbl Sport à Jette ont tenu à remercier feu C. Jérôme pour le concert qu'il a donné en 1998 à la salle Omnisports dans le cadre de la «Nuit des sportifs jettois», et pour sa participation active au succès de cette soirée. Une plaque commémorative et un panneau de remerciement ont été inaugurés le samedi 20 décembre dernier, dans la salle Omnisports même. Cette cérémonie fut honorée de la présence d'Annette Dhôtel, épouse de C. Jérôme, qui a bien voulu donner une interview, exclusive en Belgique, ainsi qu'une séance de dédicaces de son dernier livre retraçant la vie de l'artiste.





Pêche d'enfer

Un espace central : le refuge. C'est là que les femmes battues et harcelées peuvent se poser, se reposer, se poser les questions nécessaires et parfois y trouver réponse. Un espace de sécurité, de solidarité. Entre parenthèses.

Yvonne vient d'arriver, nouée par la peur. Sophie va partir. Elle rentre chez elle parce que son mari va se suicider... parce que les enfants... parce que vivre seule...

Fabienne aussi partira. Mais ailleurs, solide assez pour assurer sa toute nouvelle autonomie. Hors du refuge, à l'extérieur, l'espace de tous les dangers. C'est là que se vivent les peurs, les violences, les pressions et les oppressions : sociales ou familiales, évidentes ou sournoises. Là où devrait se vivre la vraie vie. Comment passer d'un espace à l'autre ? Et que ça se passe bien ?

En 2000, le Refuge pour Femmes Battues de La Louvière fêtait son 20ème anniversaire. Le spectacle "Pêche d'enfer", créé à cette occasion, tente de mieux faire connaître la problématique des violences conjugales. La pièce a été imaginée et est jouée par les travailleuses du Refuge. Elles animeront le débat qui aura lieu dans le prolongement du spectacle.

Cette soirée est organisée par l'asbl Humania, dans le cadre des activités de prévention de la violence mises sur pied par l'association jettoise. Humania propose ainsi les ateliers sur le harcèlement, les cafés familles et les ateliers de développement personnel. Ce projet est soutenu par le Centre culturel de Jette dont l'une des missions est l'éducation permanente.

Spectacle "Pêche d'enfer"

Le samedi 31 janvier 2003 à 20h
Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)
Entrée : 5 EUR
Info : Humania - tél. 02/479.92.75

Les ados et nous

Vous rencontrez des difficultés avec votre fils ou de votre fille adolescent(e) ?

Vous vous posez des questions sur son comportement ?

Vous souhaitez partager vos interrogations et vos réflexions avec d'autres parents ?

Le Centre "Le Norois" et le Centre de Planning familial de Jette organisent un groupe pour les parents d'adolescents qui se posent des questions sur l'éducation de leur fils ou de leur fille.

Un moment de rencontre pour échanger, pour souffler, pour s'éclairer sur les pistes à suivre.

Voici les dates des prochaines rencontres : les mercredis 14 janvier, 11 février et 17 mars, ainsi que les mercredis 21 avril, 11 mai et 16 juin

- Le 14 janvier, conférence-débat : "Les avatars de la vie amoureuse"
- Le 21 avril, conférence-débat : "Les conduites à risques à l'adolescence"

GRUPE DE PAROLES "LES ADOS ET NOUS"

Les mercredis de 20h à 21h30

Au Centre de Planning familial (rue Vandenschriek 77A)

Animation : Martine Verhulst et Nicolas du Bled

Entrée : 5 EUR (seul(e) ou en couple) - 4 EUR pour les membres de la Ligue des Familles

Renseignements et inscriptions : 02/426.06.27 ou 02/478.82.40



Le vendredi 13 février 2004 de 14 à 18h,

PORTE OUVERTE AU PLANNING FAMILIAL DE JETTE

(rue Vandenschriek 77A)

Thème : «L'Amour en fête»

Activités : contes, jeux, rencontre avec l'équipe, remise des prix du concours d'écriture

PARTICIPEZ AU CONCOURS D'ÉCRITURE SUR LE THÈME DE LA RENCONTRE AMOUREUSE !

Règlement disponible sur le site internet www.lamourenfete.be.tf ou par téléphone au 02/426.06.27

Date limite pour l'envoi des textes : le 26 janvier 2004

Renseignements : Planning familial de Jette - rue Vandenschriek 77A - tél. 02/426 06 27 - www.lamourenfete.be.tf

Concours de textes

"Un mariage insolite"

La Maison de la Francité donne le coup d'envoi de son traditionnel concours de textes qui s'adresse au public le plus large et connaît un succès croissant (700 participants en 2003). En 2004, il aura pour thème : "Un mariage insolite". Il s'agit pour les auteurs d'imaginer le croisement entre deux animaux ou végétaux appartenant à des espèces distinctes : un éléphant et une souris, une tortue et une gazelle, un chène et une jonquille, un homme et un dauphin... À quel être extraordinaire un tel "mariage" pourrait-il donner naissance ? Quels seraient son apparence, son comportement, ses aventures ? On le constate, les possibilités narratives sont quasi infinies. Le sujet peut être traité sur des modes divers : féérique, humoristique, fantastique, para-scientifique, poétique, satirique... De l'horreur à la drôlerie en passant par la philosophie, seules comptent l'originalité, l'imagination et le plaisir d'inventer une histoire.

Pour ce concours 2004, la Maison de la Francité collabore avec le Muséum des Sciences naturelles (rue Vautier 29 à 1000 Bruxelles - tél. 02/627.42.38). Jusqu'au 18 avril 2004 s'y déroule une exposition passionnante, consacrée aux comportements de séduction dans les différentes espèces animales : "Fatal(e) Attraction. Quand les animaux parlent d'amour". Les écrivains amateurs tentés par "un mariage insolite" pourront y trouver une foule d'idées, sans compter le plaisir d'apprendre...

Concours de textes 2004 de la Maison de la Francité

Participation gratuite et ouverte à tous à partir de la 1ère année de l'enseignement secondaire. Trois catégories de participants : cadets (de 12 à 15 ans accomplis au 14 avril 2004), juniors (de 15 à 18 ans accomplis), adultes (au-delà de 18 ans).

Règlement du concours auprès de la Maison de la Francité (rue Joseph II 18 à 1000 Bruxelles - tél. 02/219.49.33 - fax : 02/219.67.37 - courriel : mlf@maisondelafrancite.be) ou sur le site www.maisondelafrancite.be

Calendrier :

- 14 février 2004 : ouverture officielle
- 14 et 15 février 2004 : animations gratuites au Muséum des Sciences naturelles
- 14 avril 2004 : clôture de la réception des textes à la Maison de la Francité
- Fin mai 2004 : proclamation des résultats et remise des prix

La musique adoucit les moeurs... et les imperfections

Venez vous défouler sur les tubes des années 80 servis par The Fundamentals, un groupe de quatre jeunes gens qui ont dépassé leur handicap mental avec classe, grâce à un accompagnement optimal. Il ne vous reste qu'à décompter les jours jusqu'au vendredi 16 janvier 2004. Rendez-vous à 20 heures dans la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10).



L'échevin des Affaires sociales André Liefferinckx et l'échevin de la Communauté flamande Werner Daem vous invitent au concert

"Don't worry, be happy"

par le groupe The Fundamentals

Don't miss this warm and tender performance !

49, 48, 47, 46...

Entrée gratuite

Nous vous conseillons de retirer votre place gratuite à partir du 5 janvier 2004 entre 13 et 16h au service des Affaires sociales (chaussée de Wemmel 102 - tél. 02/421.42.00)

Spectacles pour les seniors

L'échevin du 3ème Age et de la Communauté Française Lucien Vermeiren
a le plaisir de vous annoncer les deux activités suivantes:

La Revue 2004 du Théâtre des Galeries

mercredi 21 janvier 2004 (après-midi)

Comme de coutume, la Revue est de retour. Immanquable, incontournable et sans cesse renouvelée, voici un spectacle qui mélange le théâtre, le music-hall et l'humour. Alors qu'elle fête ses 50 ans d'existence, la Compagnie des Galeries ne pouvait manquer ce rendez-vous traditionnel auquel bon nombre de spectateurs identifie la troupe. Les piliers des Galeries seront bien sûr de la fête, avec en prime la présence d'André Lamy, artiste devenu indispensable à ce divertissement unique.

Transport en autocar : rendez-vous à 13h45 place Cardinal Mercier.

Prix avec transport : 22 EUR (fauteuils parterre - 60 places disponibles) - 22 EUR (1er étage du 4ème au 7ème rang - 76 places disponibles) - 16 EUR (1er étage à partir du 8ème rang - 11 places disponibles).

Prix sans transport : réduction de 3 EUR sur les prix indiqués ci-dessus.

"La Fille du Tambour Major"

dimanche 19 février 2004

Une compagnie de soldats français, commandée par le lieutenant Robert, a franchi les Alpes pour rejoindre l'armée du premier Consul. La compagnie, avec à sa tête le tambour-major Monthabor et le soldat Griolet, envahit un couvent dont toutes les nonnes ont fui par peur de l'occupant. Seule est restée une jeune femme qui était en pénitence. Celle-ci va, en un tournemain, mettre tous ces messieurs dans sa poche... Venez donc savourer ce délicieux moment composé par Jacques Offenbach.

Rendez-vous à 13h30, place Cardinal Mercier.

Prix : 28 EUR comprenant le spectacle et le transport au centre culturel d'Auderghem (183 bld du Souverain à 1160 Bruxelles)

Réservation pour ces 2 spectacles : à partir du mardi 6 janvier 2004, entre 10h00 et 11h30, auprès du service du 3ème Age, au Centre administratif de Jette (1er étage, bureau 130), rue Henri Werrie 18-20.

CELA SE FÊTE !

Vous avez atteint l'âge magique de 100 ans ? Vous fêterez bientôt vos 50, 60, 65, 70 ans de mariage (ou plus) ? Si vous le souhaitez, l'administration communale vous aidera à donner plus d'éclat à cette belle fête. Il vous suffit d'en faire la demande six semaines avant la date de votre anniversaire ou de votre anniversaire de mariage à Lucien Vermeiren, officier de l'Etat civil (02/423.12.16), ou au service communal de l'Etat civil (rue Henri Werrie 18-20 à Jette - tél. 02/423.12.70).

Félicitations...

... à monsieur Michel Rochette. Il a fêté son 100ème anniversaire le 5 décembre 2003.

... à madame Marguerite De Marteau. Elle a fêté son 100ème anniversaire le 22 décembre 2003.

... aux époux Van Opstal-Crozaz. Ils ont fêté leurs noces d'or le 29 décembre 2003.

Prix Bruocsella 2004

La Fondation Prométhéa organise la seconde édition du Prix Bruocsella. Ce prix récompense un projet culturel, social ou architectural qui contribue à l'amélioration de l'aménagement du territoire ou de l'urbanisme en Région de Bruxelles-Capitale. Citons, à titre d'exemple, l'aménagement de jardins de quartier ou de plaine de

jeux, l'embellissement de lieux publics, la sauvegarde ou la mise en valeur de lieux tels qu'un entrepôt, un café, une maison, un ancien cinéma, une gare,... Le Prix Bruocsella 2003, d'un montant de 17.750 euros, a récompensé la Fondation Pierre Majerus, spécialisée dans l'art du vitrail, pour son projet de réaménagement des locaux ouverts au public avenue de la Chasse à Etterbeek.

Bruocsella est un club d'entreprises-mécènes créé à Bruxelles en 2003 par la Fondation Prométhéa, en collaboration avec le cabinet du secrétaire d'Etat Willem Draps. Ce regroupement d'entreprises s'est donné pour objectif d'améliorer l'urbanis-

me et l'aménagement du territoire en Région bruxelloise.

Encouragé par le succès de la première édition du prix Bruocsella, le club d'entreprises annonce l'organisation du Prix Bruocsella 2004 et fait appel aux candidats désireux de soumettre leur projet. Les dossiers de candidature doivent être déposés avant le 31 mars 2004.

Pour connaître les détails de l'appel à projets, consultez le site www.promethea.be (rubrique "Club Bruocsella") ou contactez Florence Mainguet (02/513.78.27 - e-mail : florence.mainguet@promethea.be).

Antenne interuniversitaire

Programme 2004

L'antenne interuniversitaire UCL/ULB de Jette et du Nord-Ouest de Bruxelles propose chaque année un cycle de conférences présentées dans la salle communale des fêtes, 10 place Cardinal Mercier à Jette. Ces conférences débutent à 14h30 et sont ouvertes à tous les citoyens, avec priorité aux abonnés.

15/01/2004

"Pourra-t-on vacciner contre le cancer ?"

Lise Thiry, professeur honoraire ULB, virologue

12/02/2004

"Bruxelles gothique"

Donatienne Blanjean, licenciée en histoire de l'art et archéologie UCL

18/03/2004

"L'évolution de la vie et l'espace"

Jacques Naisse, professeur honoraire ULB, physicien

22/04/2004

"L'homme et ses sortilèges : vie et oeuvre de Maurice Ravel"

Paul Damblon, chimiste ULB, musicien, écrivain et journaliste

Entrée : 3,70 EUR

Renseignements et réservations: 02/423.12.66.

A G E N D A

JANVIER

Le 6.1 : De 13h à 16h, dans le cadre du cycle "Rencontres autour d'un thème", GROUPE DE PAROLES organisé par le nouveau centre Primavera (rue S. Legrelle 48). Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Info et inscriptions : 02/428.90.43.

Le 8.1 : De 14h15 à 17h15, CENT ANS DE JAZZ : "Stan Getz - Lionel Hampton" par Vicky Down (musicien) et Louis Stevens (documentaliste). Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 5 EUR. Info : 02/426.64.39.

Le 8.1 : A 20h30, dans le cadre du cycle "Armillaire Blues Nights", CONCERT Chili Wolf. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 9 EUR - 7 EUR en prévente. Info et réservations : 02/426.64.39.

Les 9 et 10.1 : A 20h30, THEATRE "Les deux flèches" d'Alexandre Volodine, par la Compagnie de la Grande Ourse. A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Entrée : 10 EUR - 8 EUR en prévente. Info et réservations : 02/426.64.39.

Du 10.1 au 15.2 : NAVEXPO 2004 : "Marine & BD". A la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14). Ouvert du mardi au vendredi de 10 à 12h et de 14 à 17h, le week-end de 10 à 18h - fermé le lundi. Entrée : 3 EUR - 6 à 17 ans, étudiants, seniors : 2 EUR - ticket familial : 5 EUR. Possibilité de visites guidées (uniquement sur réservation - 25

EUR). Info et inscriptions : 02/479.00.52 (Guy Paulus).

Du 10 au 24.1 : EXPOSITION Xavier Carion. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Ouvert de 14 à 18h, le samedi de 9 à 18h (fermé les dimanches et lundis). Info : 02/426.64.39.

Le 11.1 : A 11h, RECEPTION DE NOUVEL AN. Avec stands de l'administration communale. A l'Athénée Royal de Jette (avenue de Levis Mirepoix 100 à Jette). Info : 02/423.12.91.

Le 11.1 : A 14h et 16h30, dans le cadre de "Voir le Monde" : REPORTAGE "Canal du Midi, la voie d'eau royale" par Louis But. A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Info et réservations : 02/649.76.95.

Le 13.1 : A 20h, CAFÉ FAMILLE, espace de discussion et de réflexion sur les questions qui ont trait à la famille. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 5 EUR. Info : 02/479.92.75 (asbl Humania).

Le 14.1 : De 20h à 21h30, dans le cadre des groupe de paroles "Les ados et nous", CONFERENCE-DEBAT "Les avatars de la vie amoureuse". Au Centre de Planning familial de Jette (rue Vandenschriek 77A). Entrée : 5 EUR (seul(e) ou en couple) - 4 EUR pour les membres de la Ligue des Familles. Info et inscriptions : 02/426.06.27 ou 02/478.82.40.

Le 15.1 : A 14h30, dans le cadre de

l'Antenne interuniversitaire, CONFERENCE "Pourra-t-on vacciner contre le cancer ?" par Lise Thiry (professeur honoraire ULB, virologue). A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Entrée 3,70 EUR. Info et réservations : 02/423.12.66.

Le 16.1 : A 20h, CONCERT "Don't worry, be happy" par le groupe The Fundamentals. Dans la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Entrée gratuite. Places gratuites à retirer à partir du 5 janvier entre 13 et 16h au service des Affaires sociales (chaussée de MWemmel 102). Info : 02/421.42.00.

Le 17.1 : A 14h30, dans le cadre du cycle "Les Clés pour la musique", CONFERENCE "Wagner et 'la volonté suprême' ou 'l'histoire d'un compositeur complexe" par André Van Oekel. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 2,50 EUR. Info : 02/426.64.39.

Le 18.1 : A 15h, dans le cadre des Dimanches d'Aurélié, THEATRE POUR ENFANTS "La soupe au bonheur" par Cancrenote. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). A partir de 3 ans. Durée : 50 min. Entrée : 6 EUR. Info et réservations : 02/426.64.39 (Chantal Farin).

Le 20.1 : De 13h à 16h, dans le cadre du cycle "Rencontres autour d'un thème", GROUPE DE PAROLES organisé par le nouveau centre Primavera (rue S. Legrelle 48). Au Centre culturel Armillaire

(bd de Smet de Naeyer 145). Info et inscriptions : 02/428.90.43.

Le 22.1 : A 20h, CINE-CLUB de l'association culturelle Le Soukiri : "Pane e tulipani" de Silvio Soldini (Italie), comédie italienne. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 2,50 EUR. Info et réservations : 02/427.87.97.

Le 23.1 : A 20h30, dans le cadre du cycle "Armillaire Jazz Nights", CONCERT Alain Cupper Quartet. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 9 EUR - 7 EUR en prévente. Info et réservations : 02/426.64.39 ou foy.cult.jettois@skynet.be.

Le 27.1 : A 20h, dans le cadre de NAVEXPO 2004, CONFERENCE sur une aventure de BD marine : "Commentaires sur la licorne et son combat" par le capitaine de corvette Jacques Lucarelli. A la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14). Entrée : 3 EUR. Info : 02/479.00.52.

Le 31.1 : A 15h, dans le cadre de NAVEXPO 2004, SEANCE DE DEDICACE par Jacques Martin et ses collaborateurs. A la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14). Entrée gratuite à l'achat d'une BD de Jacques Martin sur place. Info : 02/479.00.52.

Le 31.1 : A 20h, SPECTACLE "Pêche d'enfer". Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 5 EUR. Info : 02/479.92.75 (Humania).

NAVEXPO 2004

Marine & BD

avec Jacques Martin, le père d'Alix



Copyright - Casterman - "Les voyages d'Alix" de Marc Henniquiau et Jacques Martin

Du 10 janvier au 15 février 2004, Jette a rendez-vous avec l'histoire de la navigation. C'est désormais une tradition ! Depuis plus de 22 ans, les amoureux de la navigation se retrouvent dans les salles de la Demeure abbatiale de Dieleghem pour l'exposition annuelle NAVEXPO, produite par le Centre culturel de Jette.

Cette année, la manifestation est axée tout entière sur la bande dessinée maritime et fluviale. Un important volet est consacré à l'oeuvre de Jacques Martin. Jamais les auteurs de bandes dessinées "maritimes" n'ont livré, avec autant de précisions, l'histoire des bateaux et de la vie à bord. Ils se basent, pour ce faire, sur des recherches approfondies. Comme pour appuyer le choix des organisateurs, le film "Master

and Commander" ("De l'autre côté du monde") de Peter Weir, sorti récemment

sur les écrans, montre que le monde de la marine ancienne conserve un immense pouvoir d'attraction.

Alix, le héros fétiche de Jacques Martin, ne cesse de sillonner le monde antique, ce qui nous vaut la réalisation de deux volumes d'illustrations de la marine antique par ce maître mis à l'honneur. D'autres grands noms, liés à l'école dite "de Bruxelles" (Hergé, Jijé, de Moor), sont évoqués pour illustrer l'aventure maritime médiévale et d'Ancien Régime, tout comme des auteurs d'outre-Quévrain (Bourgeon, Joubert, Pellerin,...).

"Marine & BD" se veut un outil culturel et pédagogique à part entière, susceptible de passionner les visiteurs de 7 à 77 ans, grâce à la présentation commentée de superbes modèles réduits, d'objets de marine, de documents, de tableaux... toujours en relation avec la bande dessinée. Cette année, la manifestation bénéficiera d'une importante collaboration des éditions Casterman, ainsi que du soutien tout particulier du Port de Bruxelles et de Dexia. Musées, éditeurs, associations professionnelles, institutions officielles et scientifiques, collectionneurs privés, cercles de modélistes, peintres de marine et mouvements de jeunesse apporteront également leur collaboration à NAVEXPO 2004.

Bonne visite et bon vent !

La tapisserie de Bayeux : aux origines de la BD maritime

La bande dessinée maritime associe le récit d'aventure et un véritable discours sur l'histoire maritime. Les auteurs de BD travaillent au départ d'encyclopédies réalisées par des scientifiques. Pour le Moyen-âge, ils se basent en outre sur des représentations anciennes, comme la tapisserie de Bayeux, les miniatures moyenâgeuses et, pour les Vikings, le drakkar exhumé en 1881 à Gokstad (Norvège). La tapisserie de Bayeux fut réalisée selon la tradition de la Reine Mathilde, épouse de Guillaume le Conquérant. Cette véritable BD médiévale relate la conquête de l'Angleterre par les Normands, ces lointains descendants des Vikings danois. Renouant avec la tradition, ils lancèrent une expédition victorieuse qui donna à Guillaume le Conquérant le trône d'Angleterre. Sur une toile de lin de 70 mètres de long, se déroulent les préparatifs et les épisodes de la bataille de Hastings. C'est dans le navire que s'incarne la puissance des Vikings.

Capable de voguer en haute mer et de remonter les fleuves à l'intérieur des terres, leur drakkar peut aussi reculer sans se retourner. La rigoureuse similitude de la proue et de la poupe lui permet de faire demi-tour simplement en ramant dans le sens inverse.



Expo Xavier Carion Une soif de joyeuse liberté

Xavier Carion est peintre, collagiste et illustrateur. Sa technique allie le collage à la peinture ou au pastel et au crayon. Son oeuvre véhicule une "soif de joyeuse liberté dans un monde austère et formaliste, une attente solitaire non dénuée de poésie, une tendresse pour le monde de l'enfance et enfin une certaine nostalgie". En octobre 1996, Xavier Carion a présenté le monde fantasque et symboliste des marionnettes lors d'une exposition à la Dolce Vita à Watermael-Boitsfort. Récemment, il exposait les illustrations de l'ouvrage "Contes et légendes du Nord-Ouest de Bruxelles" à la Demeure abbatiale de Dieleghem. Il évolue aujourd'hui vers une expression très personnelle de ses sentiments, en élargissant sans cesse sa palette de couleurs.



Expo Xavier Carion

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Du 10 au 24 janvier 2004

Ouvert de 14 à 18h, le samedi de 9 à 18h (fermé les dimanches et lundis)

Info : 02/426.64.39

LES RENDEZ-VOUS DE NAVEXPO 2004

Le mardi 27 janvier 2004 à 20h

Conférence sur une aventure de BD marine : "Commentaires sur la licorne et son combat" par le capitaine de corvette Jacques Lucarelli

A la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14)

Entrée : 3 EUR

Le samedi 31 janvier 2004 à 15h

Séance de dédicace par Jacques Martin et ses collaborateurs

A la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14)

Entrée gratuite à l'achat d'une BD de Jacques Martin sur place



"NAVEXPO 2004 : Marine & BD"

A la Demeure abbatiale de Dieleghem
(rue Tiebackx 14)



Du 10 janvier
au 15 février 2004

Ouvert du mardi au vendredi de 10 à 12h et de 14 à 17h, le week-end de 10 à 18h - Fermé le lundi

Entrée : 3 EUR - 6 à 17 ans, étudiants, seniors : 2 EUR - ticket familial : 5 EUR

Possibilité de visites guidées (uniquement sur réservation - 25 EUR)

Renseignements et inscriptions : Guy Paulus - 02/479.00.52 - fax : 02/478.28.94

UNE PRODUCTION DU CENTRE CULTUREL DE JETTE

Le Centre Armillaire présente...

Cent ans de jazz

Les deux compères passionnés, Louis Stevens (documentaliste) et Vicky Down (musicien) présenteront de nombreux extraits musicaux, des diapos, des vidéos, des anecdotes.

Cent ans de Jazz : Stan Getz - Lionel Hampton

Le 8 janvier 2004 de 14h15 à 17h15

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 5 EUR la séance

Info : 02/426.64.39

Voir le Monde : Canal du Midi, la voie d'eau royale

Le Canal du Midi, ce chef d'œuvre du siècle de Louis XIV, offre des ouvrages d'art exceptionnels tout au long de ses 240 kilomètres à travers les panoramas du Sud-Ouest. Le chemin d'eau traverse le pays cathare, se faufile au pied des remparts de Carcassonne, glisse dans un océan de verdure de Toulouse à Sète. Et le chaland se laisse entraîner au fil de l'eau dans un monde de sérénité. Un voyage sur le Canal du Midi est une échappée dans le temps et l'espace, à la rencontre d'hommes et de femmes qui vivent avec le canal et pour le canal.



Voir le Monde : "Canal du Midi, la voie d'eau royale" par Louis But

Le 11 janvier 2004 à 14h et 16h30

A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10)

Info et réservation : 02/649.76.95

La soupe au bonheur

Deux claquements des mains, deux gros bisous, un sourire en coin, un doudou... Voici quelques ingrédients d'une soupe imaginaire qui nous plonge dans un univers de tendresse et de rêve aux accents jazzy et reggae. Avec une guitare ou un clavier, des castagnettes ou une sonnerie, les deux voix de Cancrenote emmènent les enfants dans une quinzaine de compositions originales.

Dimanches d'Aurélié : "La soupe au bonheur" par Cancrenote

Le 18 janvier 2004 à 15h

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

A partir de 3 ans. Durée : 50 min.

Entrée : 6 EUR

Info et réservations : 02/426.64.39 (Chantal Farin)



CULTURE

"Les deux flèches" : recherche du pouvoir et force de l'amour



Le Centre culturel de Jette et la Compagnie de la Grande Ourse vous proposent d'assister à un spectacle inédit et remarquable à plus d'un titre : "Les deux flèches" d'Alexandre Volodine.

Inédit, puisque ce spectacle, présenté en octobre dernier au Centre culturel Jacques Franck, est la première création en français d'un texte de cet auteur biélorusse. Remarquable, parce que les comédiens de cette grosse distribution (12 personnes sur scène) sont d'origines très différentes. Venus d'Iran, de Guinée, de Russie, du Kazakhstan, d'Ukraine, d'Albanie, du Congo ou de l'Angola, ils déroulent devant nous un raccourci saisissant de l'humanité. La dynamique théâtrale se double ici d'une dimension sociale : les comédiens, dont certains sont des artistes professionnels, sont tous issus d'une immigration récente. Le projet de la Compagnie de la Grande Ourse est de montrer un spectacle avec

des gens, sans plus. Des gens auxquels on a dit un jour : "Quelle que soit votre origine, quelle que soit votre situation, vous êtes autonomes, responsables et respectables. A ce titre, nous allons travailler ensemble à la réalisation d'une oeuvre d'art." Vous êtes invité(e) à découvrir cette oeuvre forte les 9 et 10 janvier.

L'histoire :

L'action se passe au sein d'une tribu indienne. Dline, sage respecté de tous, est assassiné. Le crime a été commis avec des flèches appartenant à un jeune guerrier, Grandes Oreilles. Accusé du meurtre, il refuse l'exil par amour pour Petite Tortue, jeune fille de la tribu. Peu à peu, une vérité se révèle à lui et il accuse à son tour. Les dénonciations de Grandes Oreilles provoquent de vives réactions...

La pièce met en évidence les méca-

nismes éternels de la recherche du pouvoir, de la corruption et de la délation, mais aussi la force de l'amour et de la fraternité. Avec simplicité et poésie, l'auteur dénonce les abus de la force brutale et la montée des dictatures.

"Les deux flèches" d'Alexandre Volodine

Par la Compagnie de la Grande Ourse

Mise en scène : Jora Ivanov

Les vendredi 9 et samedi 10 janvier 2004 à 20h30

A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10)

Entrée : 10 EUR - 8 EUR en prévente

Info et réservations : 02/426.64.39 ou foy.cult.jettois@skynet.be

Armillaire Nights aux couleurs blues et jazz

Dès le mois de janvier, les "Armillaire Nights" débarquent à nouveau au Centre culturel de Jette pour deux cycles de cinq concerts. Les amateurs de blues et de jazz ont rendez-vous une fois par mois au Centre Armillaire jusqu'en mai 2004. A vos agendas !

ARMILLAIRE BLUES NIGHTS

La Belgique et Bruxelles en particulier comptent de très bons groupes amateurs de blues. Vous pourrez les découvrir lors des "Armillaire Blues Nights". Ces concerts donnent aux musiciens l'occasion de jouer dans les conditions optimales qu'offre une salle de spectacle, confinés qu'ils sont d'habitude dans les clubs et cafés blues, par ailleurs trop peu nombreux dans la capitale. Tous les concerts ont lieu le jeudi à 20h30. C'est au groupe Chili Wolf que reviendra l'honneur d'ouvrir le cycle cette année.

Concert Chili Wolf



Groupe issu de la région de La Louvière, Chili Wolf veut redonner au chicago blues ses lettres de noblesse. Ces jeunes talents proposent un son nou-

veau. Ils se produisent pour la première fois en Région bruxelloise.

Patrick (chant et guitare), David (guitare basse), Carmelo (claviers), Bill (batterie) et Augusto (harmonica)

Le 8 janvier 2004 à 20h30

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 9 EUR - 7 EUR en prévente

Info et réservations : 02/426.64.39 ou foy.cult.jettois@skynet.be

Saison 2004

12.2.2004 : Jimmy's Jam

11.3.2004 : One Way

8.4.2004 : Wanted

13.5.2004 : Fried Flying Chicken Wings

ARMILLAIRE JAZZ NIGHTS

Ces soirées de jazz haut de gamme vous permettront de découvrir des musiciens de grand talent. Tous les concerts ont lieu le vendredi à 20h30. Le ton sera donné par Alain Cupper et son quartet.

Concert Alain Cupper Quartet

Ce quartet propose un jazz aux accents bop, avec des mélodies et des tempos accrocheurs. Cette musique dégage une chaleur bienfaisante. La plupart des compositions sont l'oeuvre du leader Alain Cupper, l'homme au saxophone baryton. Le quartet livre également des standards et des traditionnels



du jazz. Les musiciens, remarquables, valent à eux seuls le détour, par leur technique et la magie musicale qu'ils font sortir de leurs instruments.

Alain Cupper (sax baryton), Peter Vandenberghe (piano), Eric Fusillier (contrebasse) et Herman Pardon (batterie)

Le 23 janvier 2004 à 20h30

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 9 EUR - 7 EUR en prévente

Info et réservations : 02/426.64.39 ou foy.cult.jettois@skynet.be

Saison 2004

20.2.2004 : Bart Defoort Quartet

19.3.2004 : "Travelling Joni Mitchell" par Barbara Wiernik

16.4.2004 : Michel Bisceglia Trio

14.5.2004 : Ivan Paduart / Quentin Dujardin Duo